

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	2
Pour une mobilisation générale de l'épargne	2
3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	4
Enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa, les principaux enseignements....	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE.....	8
L'or est-il encore une valeur refuge ?	8
LE COIN DE LA RETRAITE.....	14
L'épineuse question de l'indexation des pensions	14
LE COIN DE LA SANTÉ.....	19
La Protection Maternelle Infantile, un acteur clef du social en France	19
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	22
Enquête 2022 Cercle de l'Épargne/Amphitéa : épargne et retraite, des passions bien françaises	22
Les Français, l'épargne, la retraite et les propositions des différents candidats à l'élection présidentielle	33
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE.....	41
Tableau de bord des produits d'épargne	42
Tableau de bord des marchés financiers	43
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	44
Tableau de bord de la retraite.....	45

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

POUR UNE MOBILISATION GÉNÉRALE DE L'ÉPARGNE



Transition énergétique, retraite, santé, dépendance, digitalisation, autant de défis qui exigent d'importants investissements. Ces derniers ne sont réalisables que s'ils

s'accompagnent d'un puissant effort d'épargne. Il peut précéder l'investissement et prendre alors la forme de prêts ou de fonds propres pour les entreprises ou intervenir a posteriori, les agents économiques engageant une partie de leurs gains pour rembourser leurs dettes ou verser des dividendes. Pas de croissance sans épargne et sans intermédiation. Pas de croissance sans le moteur des prêts et du financement par les marchés. Nous ne pourrions pas échapper à cette loi économique intangible. Croire que « l'argent magique » pourra tout financer est une illusion qui ne peut que déboucher sur une grande implosion financière. Nous ne manquons pas d'épargne. La Banque de France a, au début du mois de mars dernier, confirmé que le surplus d'épargne né de la crise sanitaire a atteint 175 milliards d'euros. Le flux d'épargne financière total sur deux ans a été évalué à

318 milliards d'euros, 184 milliards en 2020, suivis de 134 milliards en 2021. Cette épargne, essentiellement investie en produits de taux, n'est pas inutile, bien au contraire, elle est le carburant de notre croissance, à condition qu'elle soit investie de manière efficiente.

Selon la dernière enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa publiée au mois d'avril 2022, si les Français restent assez conservateurs en matière de placements, un nombre croissant d'entre eux, en particulier chez les moins de 35 ans, estime que l'avenir passe, en la matière, par les cryptoactifs. Ces derniers qui ne produisent rien, qui ne donnent pas lieu à versement d'intérêts ou de dividendes, attirent, en raison du potentiel de plus-values qu'ils offrent. Au moment où l'éthique envahit le monde de la finance qui se doit de financer la transition énergétique, il est assez surprenant de constater que des épargnants, et en particulier les plus jeunes, sont prêts à sacrifier leur morale à des jeux purement spéculatifs. L'argent n'a pas d'odeur d'autant plus quand il est digital ? Aux États-Unis, au Brésil ou en France, des jeunes actifs abandonnent leur travail pour devenir traders et conseillers en cryptoactifs. Nous ne

sommes pas loin de l'ère des bulbes de Tulipes en 1637 aux Pays-Bas. Pour gagner de l'argent tout en contribuant à la croissance, l'investissement dans les entreprises, dans les PME, dans les entreprises de taille intermédiaire demeure la meilleure des solutions. Les Français, même s'ils préfèrent les produits de taux, prennent progressivement conscience que les actions offrent du rendement sur longue période. Il y a un changement d'état d'esprit qu'il convient de conforter et d'éviter qu'il soit mis à mal par des dérives spéculatives. Il faut, en France, créer

une véritable industrie du financement des entreprises de taille intermédiaire, de la recherche et des innovations. Les fonds doivent, comme aux États-Unis, irriguer les territoires et associer les centres de recherche universitaires qui doivent cesser de vivre en vase clos. La capacité du pays à s'industrialiser à nouveau, à être au cœur des batailles économiques de demain dépendra de la mobilisation de son abondante épargne.

Jean-Pierre Thomas

3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ENQUÊTE CERCLE DE L'ÉPARGNE/AMPHITÉA : LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Parmi les points saillants de l'enquête 2022 figure la demande d'allègement des droits de succession et de donation. Ce souhait vous surprend-il et est-il légitime sur le plan économique ?

En France, même si nos racines paysannes s'estompent avec l'urbanisation du pays, elles restent prégnantes en ce qui concerne le patrimoine et sa transmission. Les Français sont attachés à l'idée de pouvoir transmettre le fruit d'une partie de leur travail à leurs descendants. Le patrimoine est un élément clef du fil qui relie les générations. Il y a une crainte lancinante, que l'État ponctionne une grande partie des héritages. Dans les faits, pourtant, une succession sur deux ne donne pas lieu à taxation car elle intervient en ligne directe et que son montant ne dépasse pas le plafond de l'abattement qui est de 100 000 euros. Une très large majorité des Français souhaite une exonération plus importante voire totale des droits. 49 % sont pour la suppression totale et 25 % pour un passage de l'abattement de 100 000 à 200 000

euros pour les héritiers en ligne directe. En se prononçant pour une réduction des droits de mutation, les Français prennent le parti de l'héritage. Ils craignent peut-être que les pouvoirs publics augmentent ces droits comme cela a été préconisé par plusieurs centres de réflexion. Le Conseil d'Analyse Économique qui dépend du Premier Ministre avait, à la fin de l'année 2021, demandé un durcissement du régime fiscal des successions dans un souci de justice fiscale. Le souhait d'un allègement des droits de mutation s'explique également par une méconnaissance de cet impôt. Les Français espérant, un jour, bénéficier d'un héritage dont ils ne savent pas à l'avance le montant ne veulent pas que ce dernier soit amputé par d'éventuels droits. Ces dernières années, la forte appréciation de la valeur des biens immobiliers qui représentent plus des deux tiers des successions a pour conséquence de réduire la valeur relative de l'abattement accordé au moment de la succession. Les prix de l'immobilier ont, en effet, en France, doublé en une génération quand

l'abattement est resté, de son côté, stable.

En matière de donation, les Français appellent également de leurs vœux une réduction des droits à acquitter. Même si peu de Français déclarent avoir déjà bénéficié d'une donation (10 % des sondés), ils souhaitent que les donations puissent bénéficier d'abattements plus élevés et accordés sur des périodes plus courtes. Aujourd'hui, les avantages fiscaux sont attribués tous les quinze ans. Une amélioration du régime fiscal des donations faciliterait la mobilité du capital et pourrait en atténuer sa concentration sur les plus de 55 ans. Cette amélioration ne réduira pas, en revanche, les inégalités patrimoniales qui ont tendance à s'accroître avec le processus de valorisation de l'immobilier. Une telle mesure répond à une logique de solidarité verticale, intergénérationnelle et non horizontale.

Au-delà des règles fiscales concernant la transmission, il faut s'interroger sur le rôle, l'utilité du patrimoine. Aujourd'hui, la possible mobilisation du patrimoine pour compléter les pensions ou pour financer la dépendance est taboue. Les actifs sont amenés à payer la dépendance tout en acquittant des droits de succession. Il serait peut-être plus logique de prévoir des mécanismes de solidarité intragénérationnelle pour éviter que les jeunes actifs soient taxés de manière exorbitante.

Sur l'épargne, à la lecture des résultats de l'enquête 2022, considérez-vous que les Français sont disposés à prendre plus de risques ?

Depuis le début de la crise sanitaire, les Français ont épargné plus de 300 milliards d'euros (2020 et 2021). Le surplus par rapport à des années normales est, selon la Banque de France, de 175 milliards d'euros. Les Français sont des épargnants et l'enquête du Cercle le confirme. 70 % des Français déclarent en effet épargner. Les épargnants sont majoritaires au sein de toutes les catégories sociales. La proportion d'épargnants est particulièrement importante chez les cadres et professions libérales (87 %) mais elle est aussi élevée chez les ouvriers (63 %). 68 % des retraités indiquent épargner. Les jeunes épargnent aussi : 73 % des 18/24 ans et 77 % des 35/34 ans déclarent mettre de l'argent de côté, contre 65 % des 50/64 ans. L'enquête révèle que les Français sont des épargnants plus avisés qu'il n'y paraît. Ils ont une bonne appréciation de la rentabilité et du risque. Ils estiment à juste titre que les produits à forte rentabilité s'accompagnent d'une prise de risques accrue. Si, comme les années précédentes, ils placent l'immobilier en tête de gondole parmi les placements les plus intéressants, il convient de souligner la forte progression des actions qui arrivent en troisième position, juste derrière l'assurance vie. Si l'immobilier locatif, cité par 65 % des Français comme

placement intéressant, a perdu 3 points en cinq ans. Les actions avec un taux de 46 % ont en gagné 8. Il y a une appétence plus élevée en faveur des actions et des unités de compte. La baisse des taux d'intérêt et la bonne tenue des cours boursiers expliquent cette évolution. Les jeunes générations sont celles qui sont les plus favorables au placement « actions ». Elles sont conscientes que le rendement passe par des supports autres que les produits de taux.

Les Français demeurent-ils inquiets en matière de retraite et sont-ils prêts à accepter une réforme du système d'assurance vieillesse ?

Depuis le début de la crise sanitaire, le niveau de vie des Français à la retraite a été préservé. Il demeure supérieur à celui du reste de la population, d'au moins 2 %. Pour autant, la question du pouvoir d'achat des pensions reste un grand sujet de préoccupation pour les Français. Deux tiers des Français jugent que leur pension est ou sera insuffisante pour vivre correctement. Si le report puis la suppression du projet de loi ont atténué les craintes des Français en matière de retraite, le niveau d'inquiétude demeure cependant élevé. Ce sont les jeunes actifs (25/34 ans) qui sont les plus inquiets pour leur future pension (78 %). Les femmes (72 %) le sont plus que les hommes (60 %). Trois quarts des ouvriers et des employés sont inquiets pour leur retraite contre 63 % des cadres. Preuve d'un ressenti

défavorable en matière de niveau de vie, 51 % des retraités pensent que leurs pensions sont insuffisantes. La hausse des prix, provoquée par la crise sanitaire et le conflit en Ukraine, ne peut que conforter ce sentiment. Cette anxiété persistante sur la pérennité du système de retraite se nourrit de la succession de réformes. Pour chacune d'entre elles, les pouvoirs publics indiquent qu'il s'agit de la dernière des dernières, ce qui est une source de discrédit de la parole publique.

Face à cette crainte de baisse du pouvoir d'achat à la retraite, les Français acceptent l'idée d'une réforme à condition de ne pas toucher à l'âge de départ à la retraite qui constitue le curseur que les pouvoirs publics entendent justement bouger.

Selon l'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa, seulement 42 % des Français se déclarent prêts à travailler jusqu'à 65 ans sachant que la question posée mentionnait que ce recul était subordonné à une amélioration du montant de la pension. Ce ratio est de 55 % chez les commerçants/artisans et de 62 % chez les cadres et les professions libérales. Ces catégories socioprofessionnelles se caractérisent par un âge de départ pour leurs membres déjà supérieur à 62 ans. A contrario, les ouvriers sont opposés à un report de l'âge légal. Les jeunes sont plutôt favorables à un tel report quand les 50/64 ans y sont opposés

(66 % contre). La crainte de souffrir d'un recul de l'âge de la retraite affecte naturellement ceux ou celles qui sont à proximité des 62 ans. Les jeunes étant peu concernés et étant convaincus que les générations les précédant ruineront le système souhaitent le report de l'âge légal.

Si une majorité de Français sont hostiles au report de l'âge légal, ils restent favorables à une réforme des régimes de retraite pour garantir leur pérennité. Seulement 20 % sont pour le statu quo, 46 % se prononcent pour l'instauration d'un régime unique et 34 % sont pour l'instauration d'un

système autour de trois pôles, salariés, indépendants et fonction publique avec disparition des régimes spéciaux. L'acceptation d'une réforme est à mettre en parallèle avec la dégradation voire la disparition de la couverture d'assurance vieillesse. Si la réforme est nécessaire, elle se doit la plus indolore possible. Entre l'objectif de réduction des déficits publics et la demande d'amélioration du pouvoir d'achat sans pour autant toucher à l'âge légal de départ à la retraite, la voie est étroite et tortueuse pour les pouvoirs publics.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

L'OR EST-IL ENCORE UNE VALEUR REFUGE ?

En période d'inflation, des épargnants sont tentés de s'en protéger en investissant une partie de leurs liquidités en or. Cette tentation est plus forte encore quand l'inflation est la conséquence d'un conflit militaire. Le métal précieux qui a perdu depuis plus de cinquante ans son rôle d'étalon monétaire continue pour autant de jouer celui de valeur refuge. Fin mars, l'once d'or s'échangeait à 1925 dollars à New York, en hausse de 5 % depuis le 31 décembre 2021. En un an, la progression est de 12 %. Elle peut apparaître mesurée au vu du contexte géopolitique et face au rebond de l'inflation. Les investisseurs ne se ruent, pour le moment, pas sur l'or. Ils privilégient les obligations des États les plus solides comme les États-Unis ou l'Allemagne. Les cryptoactifs sont, par ailleurs, considérés par un nombre croissant d'épargnants comme des moyens de sécuriser une partie de leurs liquidités et s'offrir de substantielles plus-values.

Le cours de l'or dépend de la production d'or, de la demande émanant des banques centrales et de celles des investisseurs privés ainsi que des besoins de l'industrie et de la bijouterie/orfèvrerie.

L'OR, UN MÉTAL OBJET DE NOMBREUSES FASCINATIONS

L'or, par sa rareté, sa densité, son éclat et sa pérennité, a occupé une place à part dans les échanges. Il y a plus de 6 000 ans, les Égyptiens exploitaient déjà l'or du Nil. Les premières mines ont été ouvertes il y a plus de 5 000 ans. L'utilisation de l'or comme monnaie intervient six siècles avant notre ère, entre 561 et 546 av. J.-C. (dates de début et de fin de règne du roi Crésus sur la Lydie, pays d'Asie Mineure). Il tenait ses richesses du Pactole, la rivière qui cachait une multitude de paillettes d'or. Depuis cette époque, l'or est un symbole de richesse et de puissance. Le métal précieux est également une source de fantasmes. Par sa rareté, l'or permettait une régulation assez facile par les autorités. Sa résistance et sa densité sont deux caractéristiques clés qui lui ont permis de jouer le rôle d'étalon et de réserve.












Tout l'or sorti de terre ou de l'eau est estimé à 177 200 tonnes qui se répartissent entre la bijouterie (85 900 tonnes), l'épargne (35 500 tonnes), les réserves des banques centrales et autres institutions officielles comme le FMI (30 500 tonnes) ainsi que les applications industrielles (21 600 tonnes). Les réserves des gisements encore à exploiter sont évaluées à

54 000 tonnes d'or (source : World Gold Council).

L'OR, VALEUR DE RÉSERVE POUR LES BANQUES CENTRALES

Malgré la fin de la convertibilité du dollar en or le 15 août 1971, et les Accords de la Jamaïque des 7 et 8 janvier 1976 qui ont supprimé officiellement son rôle d'étalon, il

reste un des éléments de réserve des grandes banques centrales. Il est un marqueur de puissance. Les États émergents ont, à ce titre, ces dernières années, acquis de l'or afin de se mettre au niveau de leur nouveau statut économique et financier.

Réserves officielles d'or	
Pays ou entités	Or (en tonnes)
 Zone euro	10 776,0
 États-Unis	8 133,5
 Allemagne	3 359,1
FMI	2 814,0
 Italie	2 451,8
 France	2 436,4
 Russie	2 298,5
 Chine	1 948,3
 Suisse	1 040,0
 Japon	846,0
 Inde	744,8
 Pays-Bas	612,5

LA DEMANDE D'OR, 4 000 TONNES PAR AN

Chaque année, 4 000 tonnes d'or sont échangées sur les marchés. En 2020, en raison de la pandémie, la demande mondiale a baissé de 14 % à 3 759,6 tonnes. Elle est passée pour

la première fois depuis 2009, en dessous des 4 000 tonnes sur une année. En 2021, elle a été en hausse pour atteindre 4 021 tonnes selon le World Gold Council. La demande a été en augmentation pour la joaillerie et l'industrie électronique. Les achats des banques centrales ont

également augmenté quand celle d'investissement est restée stable. Les fonds négociés en bourse (ETF) adossés à l'or ont diminué de 173 tonnes après avoir connu une progression de 874 tonnes en 2020.

Les principaux producteurs d'or régulent la production afin de profiter de la bonne tenue des prix. Le Ghana, qui est le premier producteur africain, mais également le Soudan, l'Afrique du Sud, le Mali, la Tanzanie, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso pourraient néanmoins en 2022 augmenter leur production.

LES USAGES VARIÉS DE L'OR

Le secteur de la bijouterie est responsable de plus de la moitié de la demande en or. Les investisseurs hors banques centrales arrivent en deuxième position en représentant un quart de la demande. Les banques centrales suivent avec 15 % de la demande. L'industrie (électronique, informatique, aéronautique...) capte de son côté 14 % de la demande d'or. L'or est un métal apprécié par le secteur de la haute technologie en raison de sa bonne conductibilité électrique. Les smartphones, ordinateurs, télévisions contiennent de l'or. Le seul secteur téléphonique utilise chaque année quelques dizaines de tonnes d'or. Le métal jaune, du fait de sa résistance, est également utilisé par l'industrie aéronautique et spatiale. Les fabricants de satellites et de véhicules spatiaux recourent en

quantité non négligeable à l'or. Les panneaux de film polystyrène plaqués d'or sont utilisés afin de réfléchir les rayons infrarouges et stabiliser la température des satellites. L'or est aussi utilisé comme lubrifiant pour les pièces mécaniques d'engins spatiaux. Les molécules d'or ont la capacité de glisser l'une sur l'autre sans se rompre, ce qui procure une action lubrifiante. Dans la construction, l'or est également utilisé. Il entre dans la composition de verres spéciaux, comme ceux qui équipent les façades des immeubles modernes. L'or sert à réfléchir les radiations solaires, ce qui limite la montée en température de l'immeuble, l'été. À l'inverse, il aide à réfléchir la chaleur externe vers l'intérieur, ce qui permet de conserver la chaleur d'un immeuble en hiver. La grande malléabilité de l'or permet de le presser en feuilles d'un micron d'épaisseur. L'or sert alors d'élément de décoration comme pour le Dôme des Invalides à Paris. Il a, en outre, l'avantage de ne pas se corroder. Du fait de sa rareté et de son prix, les industriels tentent de remplacer l'or par d'autres matières premières. Les substituts industriels de l'or sont, le palladium, le platine et l'argent.

L'OR EST-IL UN VÉRITABLE PLACEMENT ?

L'or est une valeur refuge mais en tant que matière première, il ne rapporte rien. Il ne sert aucun intérêt, aucun dividende. Malgré tout, il conserve une aura ; son attrait est

double. Il peut être un moyen de paiement ultime et générer une plus-value potentielle, sous réserve de l'acheter et de le vendre au bon moment.

L'or placement se présente sous différentes formes. Il peut être acquis de manière physique ou sous forme d'ETC. ou à travers de parts de fonds investissant dans l'or ou dans des sociétés aurifères.

Les placements en or prennent donc la forme :

- de barres et de lingots ou de plaquettes d'une pureté égale ou supérieure à 995 millièmes, de plus de 1 gramme ;
- de pièces de monnaie comme le Napoléon ;
- d'or physique, sous réserve d'un certain degré de pureté ;
- d'or papier représenté par des titres de mines aurifères, des options, des trackers.

Plus de 300 entreprises minières d'or cotées sont présentes sur les places financières, essentiellement américaines, britanniques ou canadiennes.

Le prix de l'or possédé n'est pas égal à son poids. Il faut en effet prendre en compte des facteurs liés au support. Ainsi, le prix incorpore ce qui est appelé la prime de l'or.

La prime de l'or = (la valeur de la pièce – sa valeur en or)/valeur en or

La prime d'or est fonction de la nature du support. Plus les pièces sont petites et difficiles à produire et plus leur prime risque d'être élevée. Elle est également fonction de la qualité de l'épreuve. Une pièce de mauvaise qualité, mal conservée subira une perte de valeur.

La prime dépend enfin de l'offre et de la demande. Elle diffère en fonction du lieu où s'effectue la vente. Les pièces françaises sont moins recherchées à New York, ce qui entraîne une baisse du prix.

Un nombre croissant d'épargnants choisissent non plus la possession directe mais l'achat de titres représentatifs des cours. Pour les titres cotés, ce type de placement prend le nom d'ETF (Exchange Traded-fund). Ce sont des fonds indiciels attachés à un actif coté en Bourse qui a pour but de répliquer un indice de référence. L'or n'étant pas un actif coté, le suivi de son cours passe par un ETC (Exchange Traded-Commodities).

Le principal avantage du tracker or réside dans sa gestion passive et donc peu coûteuse, entre 0,1 % et 0,9 %. Les frais de gestion n'impactent donc que peu le rendement de l'investissement.

En théorie, dans le cadre d'un tracker or, la société de gestion investit sur une dette soutenue par le prix de l'or. Elle n'achète pas directement des lingots. Nombreux d'ailleurs sont les fonds qui ne disposent pas de stock

d'or suffisant pour faire face à des retraits massifs de la part des épargnants.

LES FACTEURS INFLUENÇANT LE COURS DE L'OR

Le cours de l'or obéit à de multiples facteurs. Il dépend des aléas de la conjoncture économique et de la géopolitique. Il augmente en période de crise en raison de sa valeur refuge. Si en 2008, il a connu une forte progression, il a enregistré lors de la crise sanitaire et lors de la guerre en Ukraine des progressions plus limitées. Il est aujourd'hui concurrencé par les cryptoactifs voire par d'autres titres financiers réputés résilients. Les politiques monétaires des grandes

banques centrales peuvent influencer sur le cours de l'or.

Le cours évolue en fonction de l'offre et de la demande. L'offre dépend des volumes extraits et de la demande globale. Chaque année, 3 000 tonnes sont extraites. Les premiers producteurs (2018) sont la Chine (462 tonnes), l'Australie (272 tonnes), la Russie (266 tonnes), les États-Unis (210 tonnes), le Pérou (171 tonnes), l'Afrique du Sud (167 tonnes), le Canada (151 tonnes), le Mexique (110 tonnes), le Ghana (104 tonnes) et le Brésil (90 tonnes). La demande dépend des politiques des banques centrales d'achat ou de vente d'or, des besoins de l'industrie ainsi que ceux de l'orfèvrerie et des épargnants.

Cours de l'once d'or en dollars



L'ACHAT ET LA VENTE D'OR EN FRANCE

La loi Hamon de 2014 a renforcé la législation sur les ventes d'or (bijoux, pièces, objets...) afin de mieux

protéger les vendeurs qui cèdent leurs biens contre de l'argent. Afin de mieux informer le vendeur, un contrat de prévente est désormais obligatoire. Il doit comporter un

certain nombre d'informations telles que le poids et le titrage des bijoux ou des objets, le cours officiel et le prix de vente détaillé (taxes et frais compris). Les négociants doivent afficher les prix de rachat de manière visible. Cette obligation concerne aussi bien les magasins que les sites de rachat en ligne. À défaut, ils s'exposent à une amende de 3 000 euros ou de 15 000 euros si le négociant est une société. Les particuliers qui vendent leur or ont droit à un délai de rétractation de 24 heures. Si, dans ce délai d'un jour, le vendeur souhaite récupérer son bien, il ne peut subir aucune pénalité.

Les sites de vente et d'achat d'or se rémunèrent de différentes manières. Le plus souvent, le paiement passe par le prélèvement d'un pourcentage sur les transactions effectuées. En moyenne, les vendeurs d'or se rémunèrent à hauteur de 2 à 4 % par transaction, et ceux effectuant les rachats entre 4 et 10 %. Les frais sur les trackers sont plus faibles.

La vente de l'or peut être soumise à l'impôt sur les plus-values. Le calcul s'effectue selon des principes comparables à ceux qui régissent les plus-values immobilières : imposition au taux forfaitaire de 19 % + 17,2 % (prélèvements sociaux) soit un total de 36,2 %. La plus-value est réduite de 5 % par année de conservation au-delà de la deuxième. Il y a donc exonération totale après 22 ans de détention.

Le vendeur peut opter pour une taxation forfaitaire de 11 % sur le prix de vente au titre de la taxe sur les Métaux Précieux, à laquelle il faut ajouter 0,5 % de CRDS. Ainsi, la taxation totale est de 11,5 %. Cette imposition s'applique en cas d'absence de preuve de la date d'achat. La vente des bijoux contenant de l'or est exonérée de taxes dans la limite de 5 000 euros. La TVA s'applique sur les ventes d'or pour les pièces dont la prime est supérieure ou égale à 80 %.

LE COIN DE LA RETRAITE

L'ÉPINEUSE QUESTION DE L'INDEXATION DES PENSIONS

La campagne pour l'élection présidentielle de 2022 a donné lieu à plusieurs propositions sur la question sensible de l'indexation des pensions de retraite. Avec la hausse de l'inflation, ce sujet est d'une grande acuité. Selon le dernier sondage du Cercle de l'Épargne/Amphitéa (avril 2022), deux tiers des Français jugent que leur pension est ou sera insuffisante pour vivre correctement. Ce ratio est de 72 % chez les non-retraités et de 51 % chez les retraités. Cette perception «de pension insuffisante», après avoir atteint un maximum (72 %) en pleine période de discussion de la réforme des retraites en 2019/2020, est en baisse. Certains candidats ont proposé de revaloriser les pensions en prévoyant le retour de l'indexation en fonction de l'inflation. Si cette dernière demeure la règle, plusieurs mesures de gel – total ou partiel – ont été prises, ces dernières années, afin de réaliser des économies. L'indexation des pensions est, en France, un problème récurrent depuis 1945. Les dispositions la régissant ont été, à maintes reprises, modifiées. Les pouvoirs publics ont joué sur toutes les variables pour l'actualisation des pensions, du changement des indices de référence (salaire moyen ou prix), aux dates d'application en passant par les modalités d'effet (clause de rattrapage).

LES PENSIONS ET LES PRIX, LE POUVOIR D'ACHAT EN JEU

Ces dernières années, les retraités n'ont pas, en raison de dispositions spécifiques (fiscalité, CSG et indexation), bénéficié de la préservation de leur niveau de vie. Ce dernier reste cependant supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble de la population de plus de deux points.

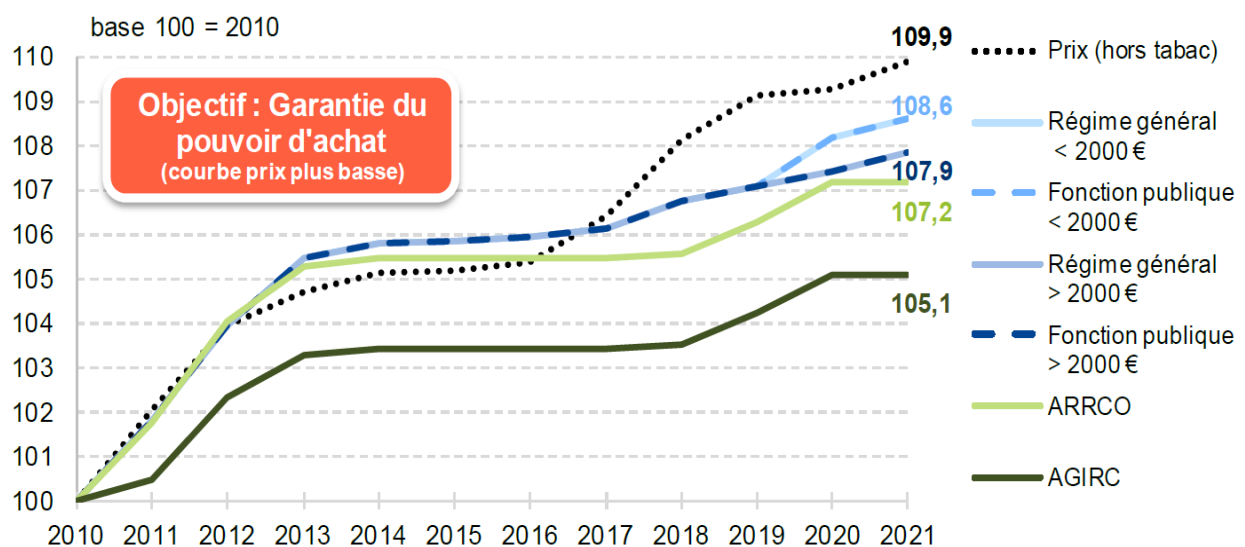
«Les pensions du régime, de la fonction publique et de l'Agirc-Arrco liquidées en 2010 garantissent en 2021 un pouvoir d'achat inférieur à celui qu'elles donnaient lors de leur liquidation en 2010. Entre 2010 et 2021, les pensions ont été revalorisées de 8,6 % pour les pensions du régime général et de la fonction publique inférieures à 2 000 euros mensuels. La revalorisation est de 7,9 % pour les pensions supérieures à ce montant du fait d'une revalorisation différenciée en 2020. Pour l'ARRCO la revalorisation a été de 7,2 % à l'ARRCO et de 5,1 % à l'AGIRC. L'évolution des prix s'est élevée à 9,9 % sur la même période. Du fait de l'accord AGIRC-ARRCO de 2011, les pensions AGIRC ont décroché par rapport à l'inflation. Entre 2013 et 2016, les courbes sont parallèles, reflétant une stabilisation du pouvoir d'achat. Les pensions évoluent à nouveau moins

rapidement que l'inflation entre 2017 et 2020 sous l'effet de plusieurs mesures : le décalage, en 2018, de la revalorisation des pensions de retraite au 1^{er} janvier (contre le premier octobre) et les mesures de revalorisation maîtrisée mises en œuvre dans le cadre des PLFSS pour 2019 et 2020. La revalorisation de l'ensemble des pensions de base en 2019 a été limitée à 0,3 %. En 2020, une revalorisation différenciée a eu lieu, les pensions inférieures à 2 000 euros étant revalorisées de 1 % et celles supérieures à 2 000 euros de 0,3 %.

L'article 27 de la loi du 21 août 2003 prévoyant une garantie de pouvoir d'achat n'a pas été respecté. La

perte a été de 1,3 point pour les pensions du régime général et de la fonction publique inférieures à 2 000 euros, de 2,1 points pour les pensions supérieures à ce seuil de revenu, et de 2,8 points pour l'ARRCO. La perte est en revanche plus marquée pour l'AGIRC (-4,8 points). En 2021, les pensions du régime général et de la fonction publique ont été revalorisées de 0,4 %, tandis que l'inflation 2020 s'est établie à 0,6 %. Les pensions de l'AGIRC et de l'ARRCO n'ont, quant à elles, pas évolué. La pension AGIRC/ARRCO a été revalorisée de 1 % au 1^{er} novembre 2021 et celle du régime général de 1,1 % au 1^{er} janvier 2022.

Évolution des pensions par rapport à l'inflation



Source : DSS

L'INDEXATION DES PENSIONS UN SUJET ÉMINEMMENT POLITIQUE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Pour éviter que le montant des pensions ne subisse l'érosion de l'inflation, le principe de la revalorisation a été introduit, lors de la création du système d'assurance vieillesse, après la Seconde Guerre mondiale, par la loi du 23 juillet 1948. L'application de ce principe s'effectue essentiellement par voie réglementaire. Le Parlement a pu être amené, à plusieurs reprises, à déterminer le taux de revalorisation, soit pour déroger au cadre préfixé, soit parce que le Gouvernement souhaitait réaliser un acte de communication sur le sujet.

Jusqu'en 1986, la voie réglementaire s'est ainsi imposée, excepté dans certains cas où le législateur a estimé devoir décider lui-même le taux de revalorisation en lieu et place du Gouvernement comme en 1949 et 1951. De 1987 à 1992, l'indexation des pensions a été fixée par la loi du fait d'une décision du Conseil d'État qui avait indiqué que l'absence de décret définissant l'indice de revalorisation empêchait le Gouvernement de retenir l'indice des prix comme nouvelle référence. À partir de 1993, les revalorisations successives ont à nouveau été fixées par arrêté, excepté de 1999 à 2003, en 2019 et en 2020, années durant lesquelles le dispositif de revalorisation a été régi par les lois de financement de la Sécurité sociale.

LA DANSE PERPÉTUELLE DES DATES D'ACTUALISATION

Concernant la date d'application des revalorisations, la loi de 1948 précitée prévoyait une application au 1^{er} avril de chaque année. À compter de 1974, les pouvoirs publics ont décidé d'effectuer la revalorisation en deux fois, la première le 1^{er} janvier et la seconde le 1^{er} juillet. La loi du 22 juillet 1993 qui a lancé la vague des réformes des retraites est revenue à une revalorisation unique fixée au 1^{er} janvier de chaque année. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 a porté cette date au 1^{er} avril. En 2014, un nouveau report est décidé au 1^{er} octobre. Le Gouvernement d'Édouard Philippe décide finalement de reprendre la date du 1^{er} janvier. Ces reports successifs permettent de réaliser des gains sur le montant des pensions distribuées. En tout et pour tout, une année de revalorisation a été ainsi économisée depuis 1993.

DES SALAIRES AU PRIX

Le législateur entendait, dès 1948, donner « *des garanties positives tout en ne compromettant en rien l'équilibre financier* ». Il fut ainsi décidé de lier la revalorisation des pensions aux salaires qui servaient de base aux cotisations encaissées. L'indice de référence a ainsi été fixé sur l'évolution du salaire moyen des assurés. En 1965, par décret, fut défini de manière précise le mode de calcul de l'indice de référence. Le salaire annuel moyen

des assurés correspondait au salaire qui entrait en compte pour le calcul des cotisations, à savoir le salaire-plafond soumis à cotisations. Le calcul s'effectuait en fonction du montant moyen des indemnités journalières de l'assurance-maladie servies au cours de la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chacune des années de référence. Le décret du 29 décembre 1982 a supprimé la référence au salaire moyen plafonné des assurés sociaux, pour retenir le salaire brut moyen annuel par tête versé par les entreprises non financières non agricoles prévu pour l'année considérée par le rapport annexé à la loi de finances. Après annulation de ce décret par le Conseil d'État en 1986, le Gouvernement de Jacques Chirac a décidé d'indexer, à compter de 1987, les pensions en fonction de l'indice des prix. De 1983 à 1992, la revalorisation a été inférieure à l'inflation du fait que les pouvoirs publics n'avaient pas fixé d'indice de référence. À partir de 1994, les pensions ont été revalorisées en fonction de l'indice prévisionnel des prix à la consommation (hors tabac) déterminé par l'Insee. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la revalorisation des pensions est identique pour les régimes de base, les régimes alignés et la Fonction publique. Des ajustements sont opérés en fonction de l'évolution réelle des prix. En 2014 comme en 2016, les pensions n'ont pas été actualisées. En 2019, le gouvernement d'Édouard Philippe a opté pour une sous-indexation différenciée en fonction du niveau de la pension. L'indexation a

été de 1 % si la pension était inférieure à 2 000 euros bruts et de 0,3 % si la pension était supérieure à 2 000 euros bruts. Compte tenu du montant des pensions, plus de 330 milliards d'euros, toute revalorisation se chiffre en milliards d'euros et constitue un enjeu majeur en matière d'équilibre des régimes de retraite.

LES PROPOSITIONS DES CANDIDATS CONCERNANT LE MONTANT DES PENSIONS

Emmanuel Macron propose une pension minimale de 1 100 euros (comme président, il proposait 1 000 euros) pour les carrières complètes, Anne Hidalgo et Fabien Roussel, de 1 200 euros nets, Valérie Pécresse à la hauteur du Smic (1 270 euros nets début 2022). Jean-Luc Mélenchon promet une pension minimale égale au Smic, revalorisé à 1 400 euros nets. Nathalie Arthaud porterait cette pension minimale à 2 000 euros nets.

Jean-Luc Mélenchon prévoit également le retour de l'indexation sur les salaires de référence sur les salaires moyens comme cela se pratique depuis 1987. Plusieurs candidats proposent une indexation réelle au prix dont Jean-Luc Mélenchon et Nicolas Dupont-Aignan. Eric Zemmour et Valérie Pécresse veulent augmenter les pensions de réversion versées aux conjoints survivants, pour qu'elles atteignent 75 % de la pension du conjoint décédé, contre 54 % aujourd'hui.

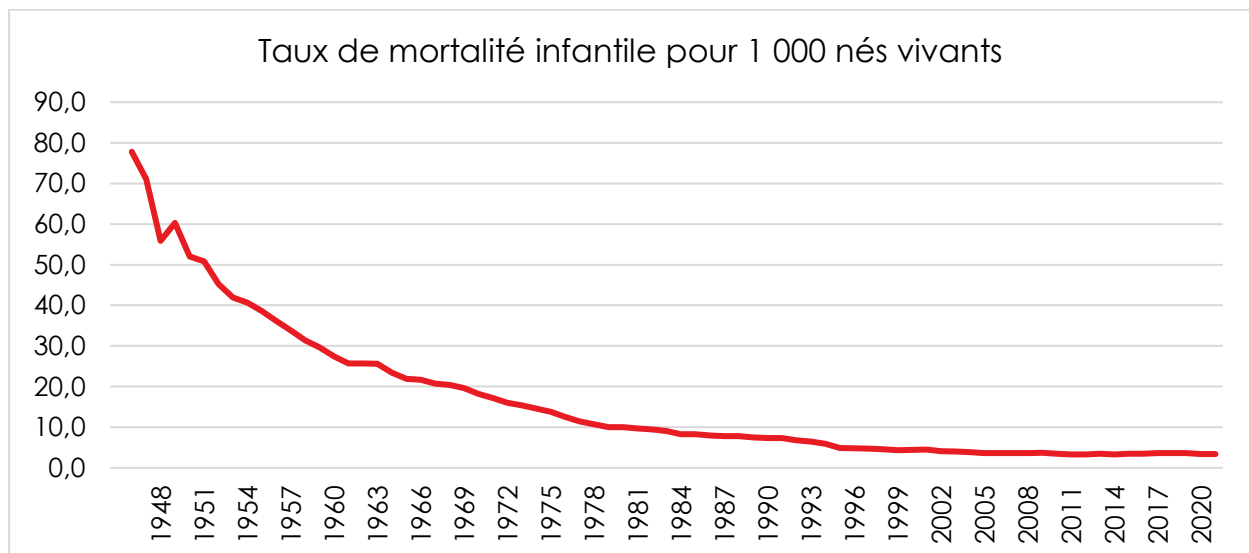
Date de revalorisation des pensions de retraite	Taux de Revalorisation des pensions de base	Taux inflation
01/01/2022	1,1 %	
01/01/2021	0,40 %	1,00 %
01/01/2020	1 % si pension < 2 000 € bruts 0,3 % si pension > 2 000 € bruts	0,50 %
01/01/2019	0,30 %	0,75 %
		0,75 %
01/10/2017	0,80 %	0,75 %
01/01/2016	-	0,75 %
01/10/2015	0,10 %	0,90 %
01/04/2014	-	1,15 %
01/04/2013	1,30 %	1,58 %
01/04/2012	2,10 %	2,25 %
01/04/2011	2,10 %	2,08 %
01/04/2010	0,90 %	1,46 %
01/04/2009	1,00 %	1,92 %
01/09/2008	0,80 %	3,66 %
01/01/2008	1,10 %	2,85 %
01/01/2007	1,80 %	2,43 %
01/01/2006	1,80 %	1,00 %
01/01/2005	2,00 %	2,14 %
01/01/2004	1,50 %	2,25 %

LE COIN DE LA SANTÉ

LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE, UN ACTEUR CLEF DU SOCIAL EN FRANCE

Avec l'ordonnance n° 45-2720 du 2 novembre 1945, les pouvoirs publics ont attribué à la protection maternelle et infantile en France, la mission de lutter contre la mortalité infantile.

Cette politique a obtenu de rapides résultats, le taux de mortalité étant passé de près de 80 pour 1 000 en 1946 à moins de 4 pour 1 000 en 2021.



Cercle de l'Épargne – données INED

Après la Seconde Guerre mondiale, les autorités ont multiplié sur le territoire des services dédiés aux mères afin d'améliorer l'information et les soins.

de 6 ans, de leurs mères et des femmes enceintes, (contraception, interruption volontaire de grossesse, santé sexuelle, parentalité, etc.).

Dans les années 1980, l'État a transféré la protection maternelle infantile aux départements. La sphère de compétences de la PMI s'est étendue au fil des années et comprend désormais les consultations et actions de prévention médico-sociale auprès des enfants de moins

Dans les centres de PMI interviennent des professionnels de santé (les médecins, les sages-femmes, les puériculteurs, les infirmiers) mais également du social (éducateurs, conseillers conjugaux et familiaux, etc.).

Fin 2019, les services de PMI proposant des services pluridisciplinaires disposent, selon la DREES, de 4 800 points fixes de consultation en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM, hors Mayotte). Depuis plusieurs années, leur nombre diminue (-2 % depuis 2016 et -6 % depuis 2012). Une très large majorité de ces lieux (84 %) sont, au moins en partie, utilisés pour des consultations infantiles, des actes de puériculture, et d'autres actions à destination des enfants (collectives notamment : atelier d'éveil psychomoteur, sur la diversification alimentaire, etc.). Les consultations ou les entretiens avec certains professionnels, principalement des sages-femmes et puériculteurs, peuvent s'effectuer également en dehors de ces lieux fixes, au cours de visites à domicile.

Une baisse légère des effectifs de personnels est constatée. Elle est néanmoins marquée pour les médecins. Fin 2019, 12 300 professionnels sont employés dans les services de PMI des départements, représentant 10 600 équivalents temps plein (ETP). Depuis 2010, ils sont en baisse de 0,3 % par an.

Avec près de 5 000 ETP (43 % de l'ensemble des ETP, fin 2019), les puériculteurs sont les professionnels les plus représentés. Leurs effectifs, en ETP, ont progressé de 1,1 % par an entre 2010 et 2017, et sont stables depuis. Ils remplissent des missions variées au sein de la PMI (soins directs

aux enfants, participation aux consultations infantiles, animation des missions de prévention auprès du public accueilli, visite à domicile, suivi postnatal ou de prévention). Ils interviennent également auprès des assistants maternels, dans le cadre de la délivrance et du suivi des agréments. Les infirmiers de PMI, qui ne disposent pas d'une spécialisation en puériculture mais ont acquis les compétences nécessaires, peuvent compléter ou assurer les tâches des puériculteurs. Leurs effectifs (1 500 ETP fin 2019) sont en progression depuis 2016, même si leur nombre demeure en léger recul par rapport au début de la décennie. Les médecins forment la seconde catégorie de professionnels la plus représentée dans les services de PMI. Ils jouent un rôle clef dans leur fonctionnement et assurent les consultations. Ils constituent ainsi 16 % des ETP, mais leurs effectifs ont reculé de près d'un quart depuis 2010 (soit -3,0 % par an en moyenne). Pour 57 départements, la diminution du nombre de médecins est d'au moins 10 % et de 30 % ou plus pour 18 d'entre eux. Les départements éprouvent de plus en plus de difficultés pour recruter des médecins en raison de la faiblesse des salaires proposés.

Les psychologues ont perdu près de 30 % de leurs ETP depuis 2010, cette baisse s'effectuant pour l'essentiel entre 2010 et 2015. Fin 2019, ces professionnels représentent 4 % de l'ensemble des ETP, contre 5 % près de dix ans plus tôt.

Fin 2019, 58 % de l'activité des services de PMI est destinée aux enfants de moins de 6 ans. Les consultations effectuées dans les lieux dédiés des territoires départementaux représentent ainsi 72 % des interventions auprès des enfants et 41 % de l'activité globale des actions individuelles à destination du public fréquentant les services de PMI.

Fin 2019, 1 383 000 consultations en centre et 550 000 visites à domicile (VAD) ont été effectuées au niveau national. Rapportées à la population des moins de 6 ans, 435 consultations et visites pour 1 000 enfants ont été réalisées. Ce ratio varie néanmoins selon les départements. Dans la moitié des territoires étudiés, il est compris entre 330 et 494, soit entre 80 % et 120 % de sa valeur médiane, égale à 412 consultations ou VAD pour 1 000 enfants de moins de 6 ans. Dans un quart des collectivités, le taux est plus faible.

Fin 2019, les 613 000 consultations de planification (notamment dédiées à la contraception ou à l'interruption volontaire de grossesses) ont représenté 18 % des actions de consultations, d'entretiens ou de visites effectuées par les services de PMI. En moyenne, 43 consultations pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans sont assurées par une sage-femme ou, plus rarement, par un médecin. Cet indicateur varie fortement selon les départements.

En plus des consultations, des entretiens de conseil conjugal ou de planification (notamment ceux liés à la préparation et au suivi des IVG) sont également proposés par les services départementaux de PMI, et sont assurés par des conseillers conjugaux et familiaux. Fin 2019, 355 000 entretiens ont été ainsi réalisés, soit 25 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en moyenne. Fin 2019, le nombre médian d'entretiens de planification ou de conseil conjugal pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans est de 18.

Les services de la PMI interviennent en matière de conseil alimentaire et sont à l'origine d'ateliers d'éveil psychomoteur. Les professionnels de PMI effectuent également des bilans de santé et des dépistages (visuels, auditifs, sur le trouble du langage), notamment en milieu scolaire. Fin 2019, 586 000 bilans ont ainsi été effectués par les services de PMI parmi les enfants âgés théoriquement de 3 à 4 ans. Les professionnels effectuent ces bilans au cours de l'année scolaire dans des classes de moyenne section de maternelle, mais également parfois dans les petites sections, voire, pour certaines collectivités, dans les grandes sections. Ils organisent des séances collectives dédiées aux mères et aux futures mères qui portent essentiellement sur la préparation à la naissance (60 % des séances, fin 2019), mais aussi sur l'allaitement ou la parentalité.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ENQUÊTE 2022 CERCLE DE L'ÉPARGNE/AMPHITÉA : ÉPARGNE ET RETRAITE, DES PASSIONS BIEN FRANÇAISES

L'épargne est une passion française. Les Français aiment à mettre de l'argent de côté par précaution, pour leur retraite, pour leurs enfants et petits-enfants. L'antienne de la mauvaise allocation de cette épargne se transmet de génération en génération. Rien ne semble bouger au pays des épargnants, les produits de taux restent dominants, les placements liquides de court terme l'emportant sur ceux à risques. Pour autant, au-delà de ces clichés, l'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa version 2022, souligne que le monde des épargnants n'échappe pas aux mutations, aux évolutions, aux changements de comportements.

Plus de deux Français sur trois épargnent essentiellement par précaution et pour la retraite. Cette épargne est le produit de toutes les catégories sociales et de toutes les générations même si, évidemment, des différences existent en fonction du niveau de revenus et des périodes de la vie. Les épargnants

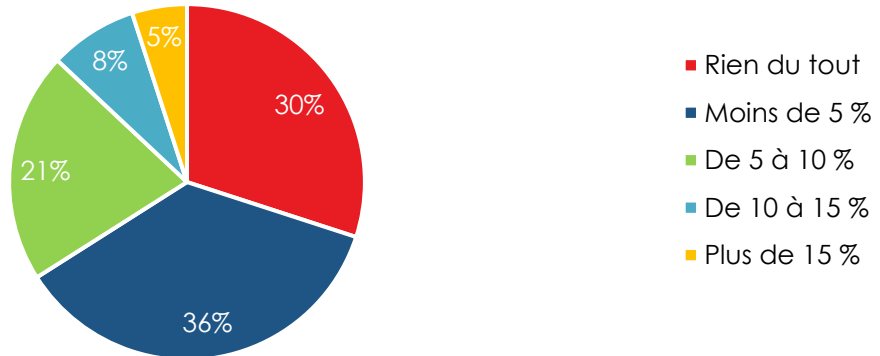
représentent de loin le premier parti de France même s'ils n'en ont pas conscience. Les retraités qui sont 17 millions sont certainement le second, d'autant plus que les 29 millions d'actifs aspirent à l'être un jour ou l'autre. Le niveau d'anxiété face à la question des retraites demeure élevé même s'il s'amointrit avec la mise en sourdine de la grande réforme systémique.

LES FRANÇAIS ET L'ÉPARGNE, UN COUPLE UNI ENVERS ET CONTRE TOUT

LES JEUNES ÉPARGNENT EN TRÈS GRAND NOMBRE

70 % des Français déclarent épargner. Les épargnants sont majoritaires au sein de toutes les catégories sociales. La proportion d'épargnants est particulièrement importante chez les cadres et professions libérales (87 %) mais elle est également élevée chez les ouvriers (63 %). 68 % des retraités indiquent épargner.

Combien épargnez-vous en % de vos revenus ?

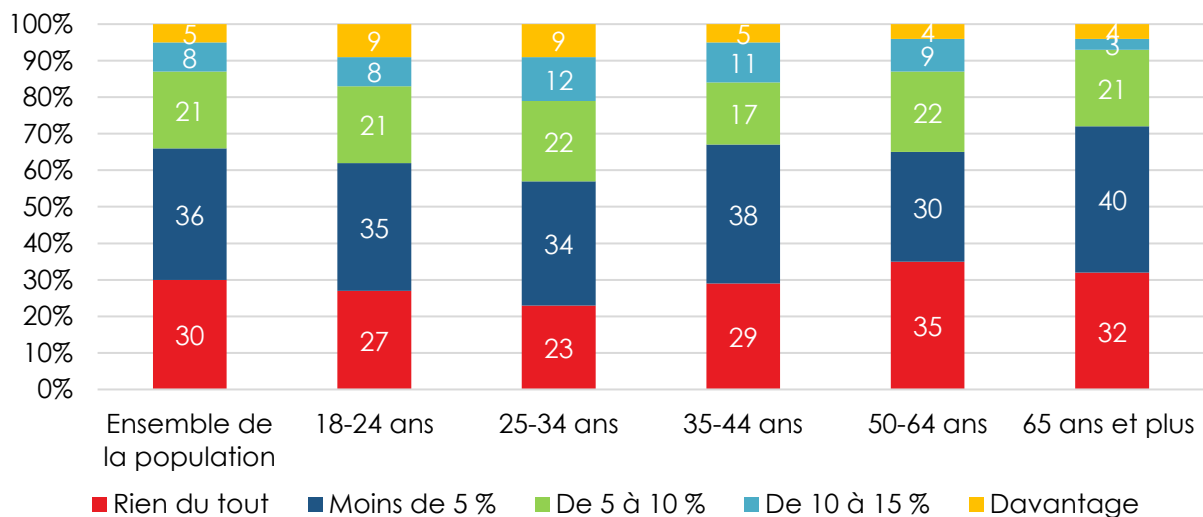


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP - IFOP

Les jeunes épargnent. 73 % des 18/24 ans et 77 % des 25/34 ans déclarent mettre de l'argent de côté, contre 65 % des 50/64 ans. La nécessité de

disposer d'un apport pour l'acquisition d'un bien immobilier constitue l'un des moteurs de cette épargne.

Combien épargnez-vous en % du revenu ?



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP - IFOP

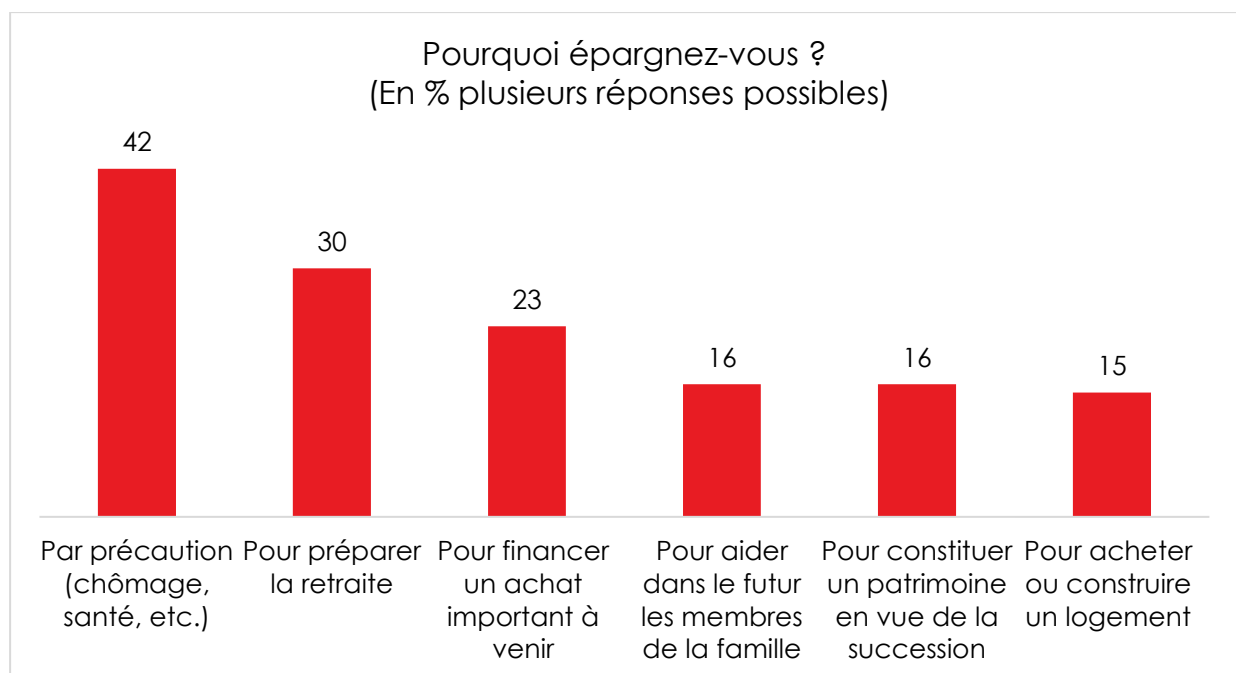
12 % des Français épargnent plus de 10 % de leurs revenus et 5 % plus de 15 % quand 36 % déclarent épargner moins de 5 %. 25 % des cadres et des professions libérales mentionnent un taux d'épargne de plus de 10 % de leurs

revenus, contre 12 % des retraités. 9 % des 18/34 ans indiquent épargner plus de 15 % de leurs revenus, soit un taux près de deux fois plus important que celui de la moyenne des Français.

L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION ET LA RETRAITE, LES DEUX PILIERS DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE

Malgré un niveau de protection sociale élevé, les Français épargnent avant tout par précaution, pour faire face à des aléas de revenus liés à des problèmes de santé, d'emploi, etc. Cette motivation concerne 42 % des Français. La retraite, citée par 30 % des Français, arrive en deuxième position. Parmi les autres motivations

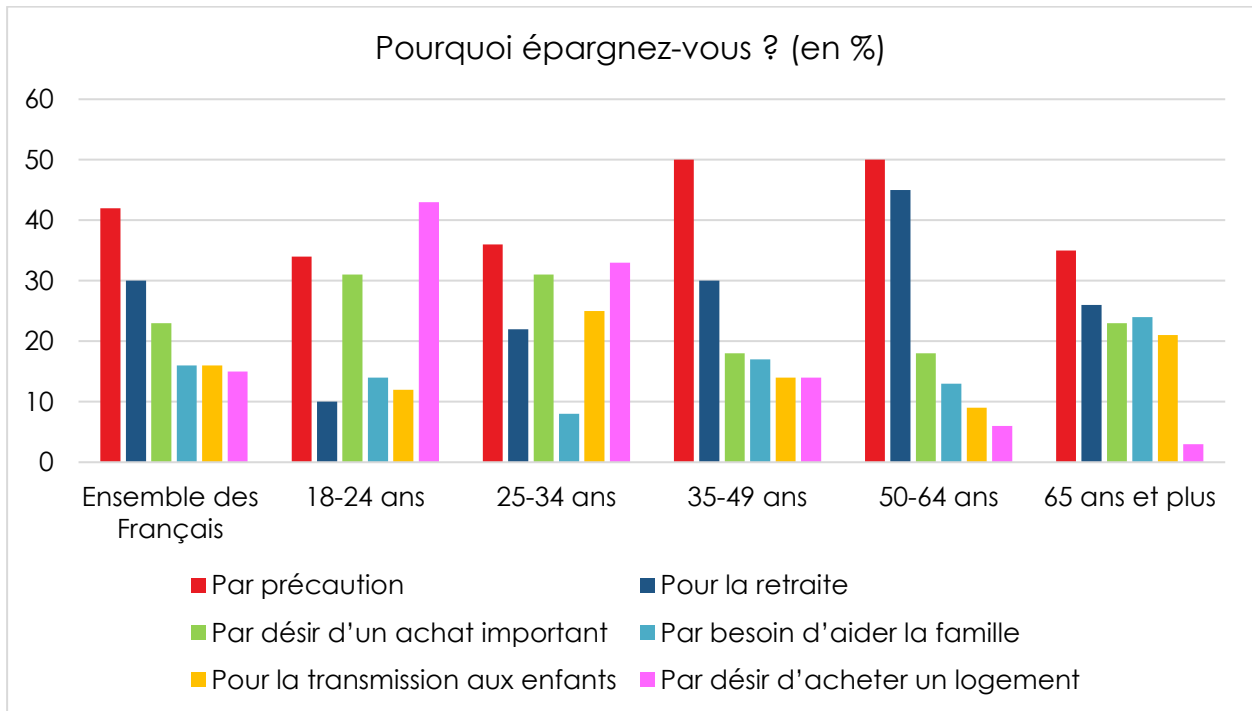
de l'épargne, figurent la réalisation d'un achat important (23 %), l'aide à la famille (16 %), la préparation d'un héritage (16 %) et l'achat d'un logement (13 %). Les Français minorent certainement le rôle de l'immobilier comme facteur d'épargne. Le remboursement du capital des emprunts, considéré comme de l'épargne selon les définitions statistiques, représente même deux tiers de l'effort d'épargne selon l'INSEE.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP - IFOP

Les 50/64 ans épargnent avant tout pour leur retraite quand les 18/24 ans le font pour acheter un logement. La retraite devient un facteur important d'épargne à compter de 35 ans. Les plus de 65 ans épargnent en premier lieu pour aider leur famille.

Au-delà de ces différences, le besoin d'épargne de précaution traverse toutes les générations. Le poids de l'immobilier est certainement sous-évalué, les Français n'ayant pas conscience qu'en remboursant le capital de leurs emprunts immobiliers, ils épargnent au sens de la définition retenue par l'INSEE.

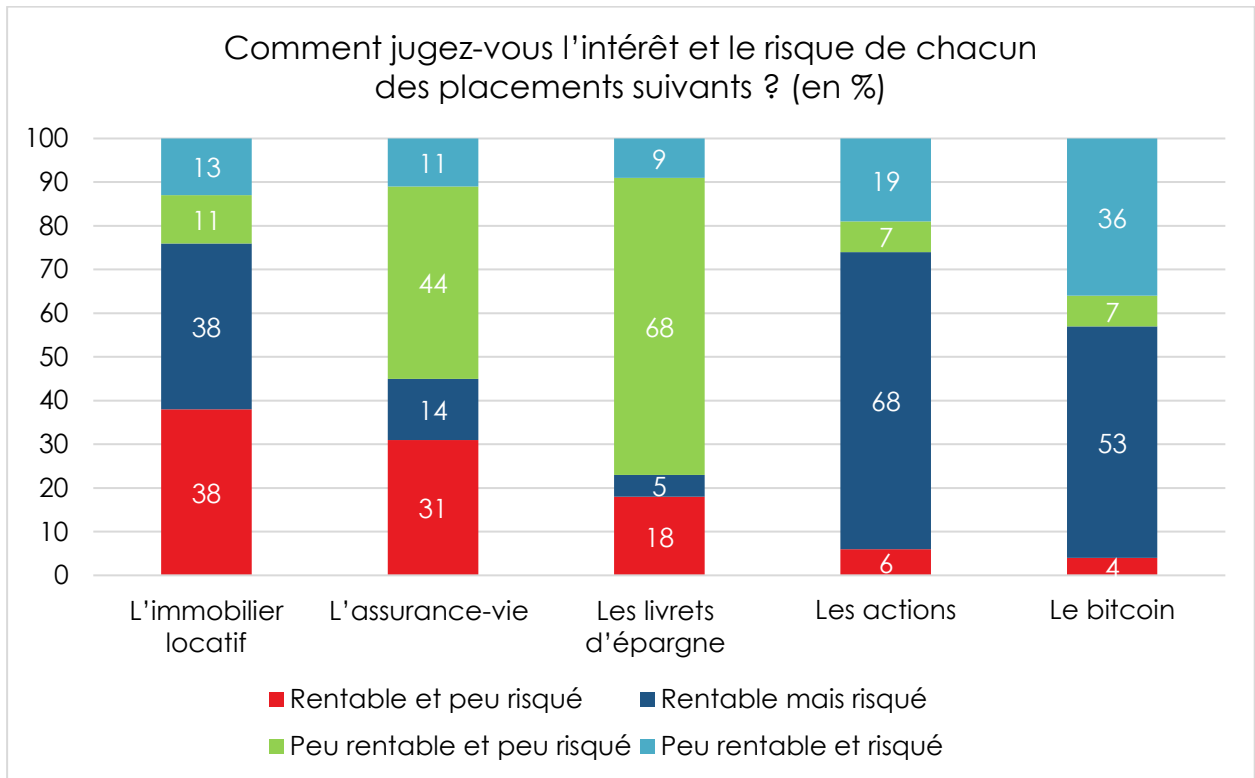


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP - IFOP

Les commerçants et les artisans épargnent avant tout par précaution (53 %) quand près d'un cadre sur deux épargne avant tout pour la retraite (46 %). 30 % des retraités déclarent continuer à épargner pour leur retraite. Ce taux relativement élevé témoigne des craintes des retraités à l'égard de l'évolution de leur pouvoir d'achat et du financement de la dépendance.

LES FRANÇAIS SONT DES ÉPARGNANTS AVISÉS

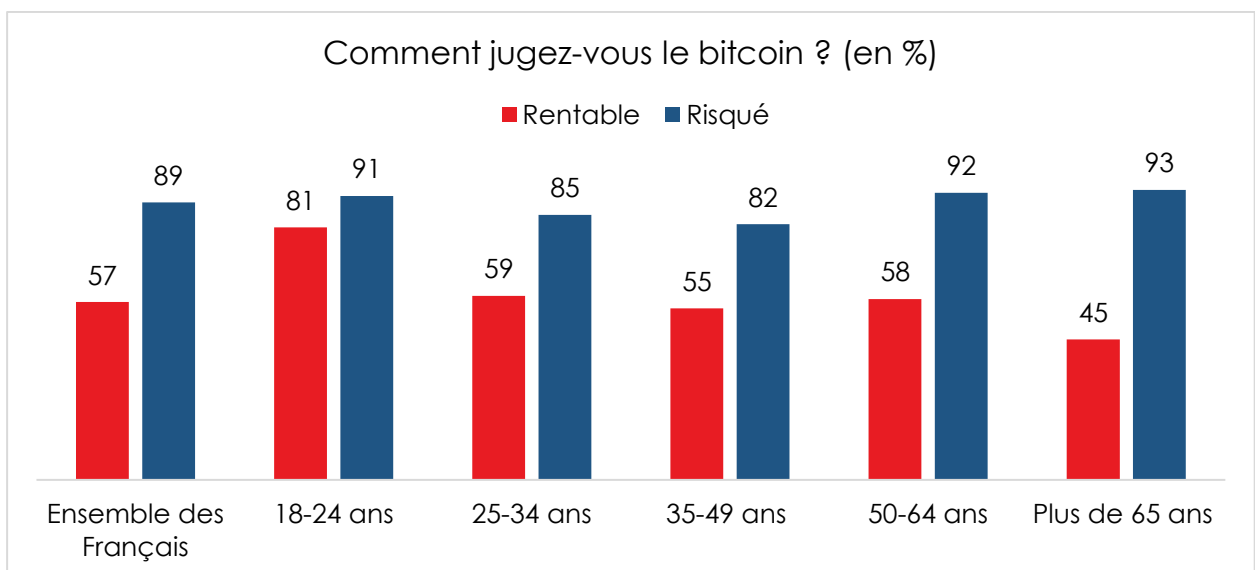
Les Français ont une vision assez fine de la rentabilité et des risques associés aux différents placements. Les livrets sont ainsi jugés peu risqués par 86 % des sondés. 75 % pensent de même pour l'assurance vie. Ce ratio est de 49 % pour l'immobilier locatif, 13 % pour les actions et 11 % pour les bitcoins.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP - IFOP

L'immobilier locatif est perçu comme rentable par 76 % des sondés. Il devance les actions (74 %), les bitcoins (57 %), l'assurance vie (45 %) et les livrets (23 %). Pour les jeunes, les

actions et les bitcoins constituent les placements les plus rentables. Les 18/24 ans sont 84 % à considérer les actions rentables. Ils sont 81 % à penser de même pour les bitcoins.

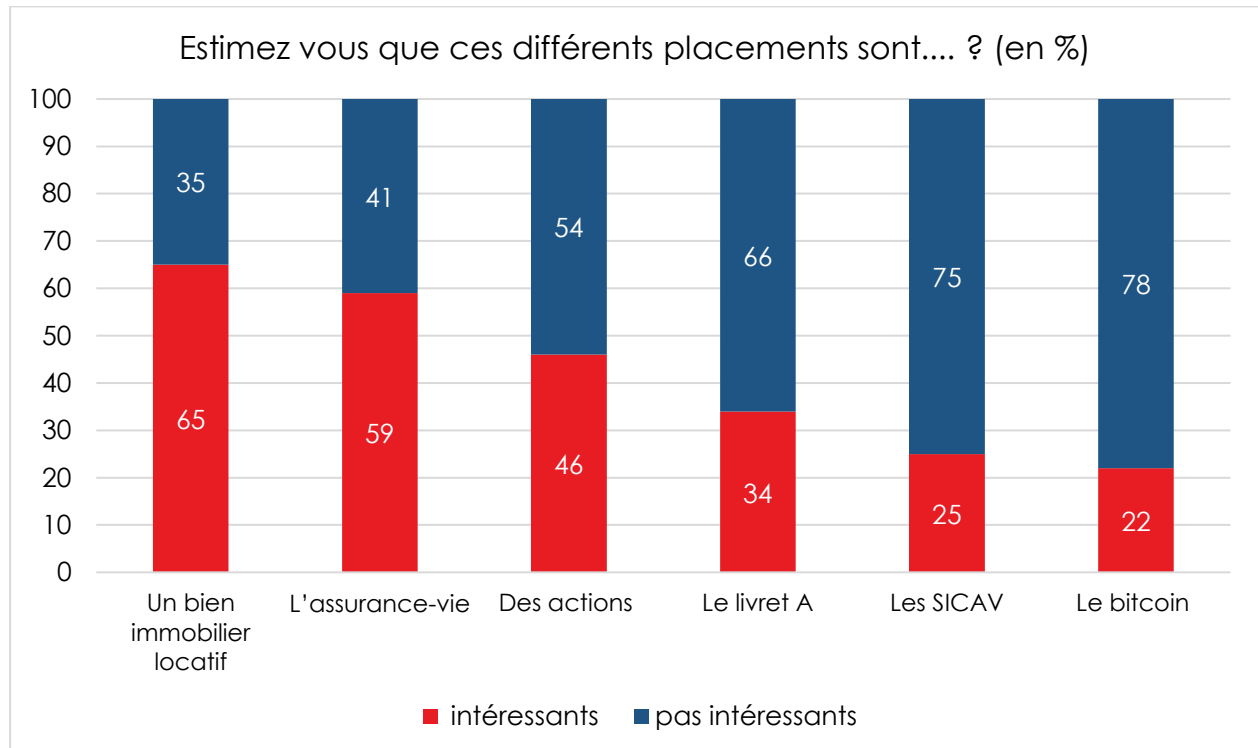


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP - IFOP

**LA PIERRE ET L'ASSURANCE VIE
TOUJOURS AU SOMMET**

En combinant risque et rentabilité, les produits les plus attractifs pour les

Français sont, par ordre d'importance, l'immobilier locatif, l'assurance vie puis les livrets.

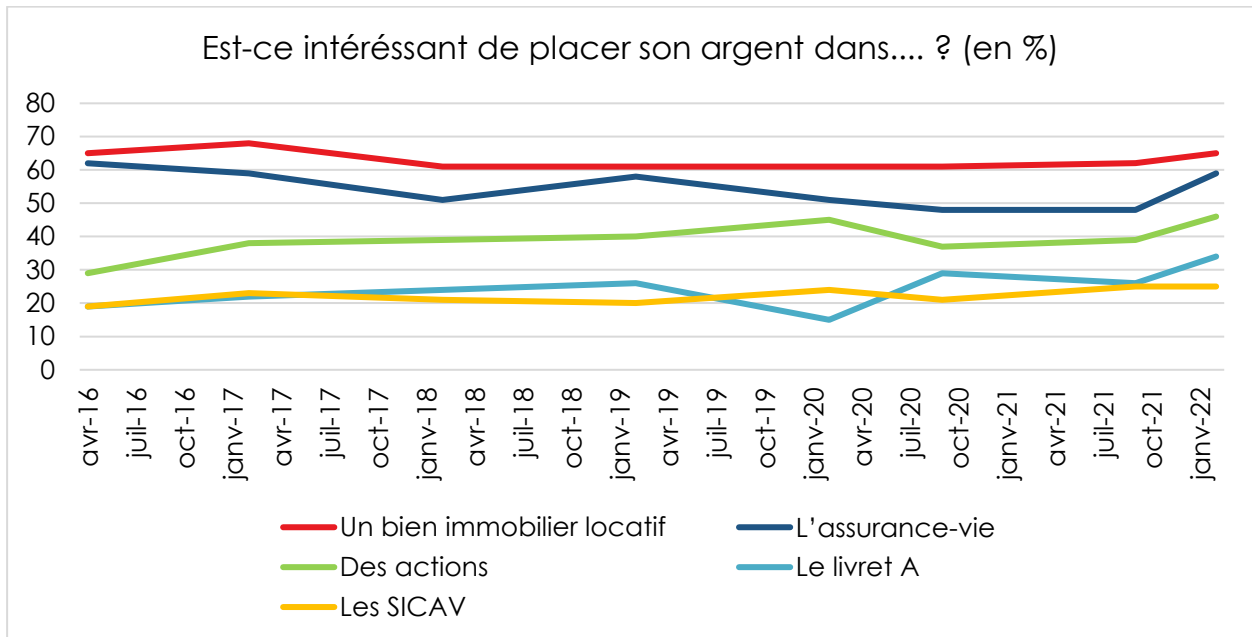


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

PERCÉE DU BITCOIN

Ces cinq dernières années, les actions et les bitcoins ont gagné de nombreux partisans même si l'immobilier locatif, cité par 65 % des Français, reste sur la première marche du podium. Ce placement a néanmoins perdu 3 points en attractivité en cinq ans. L'assurance vie conforte sa première place parmi

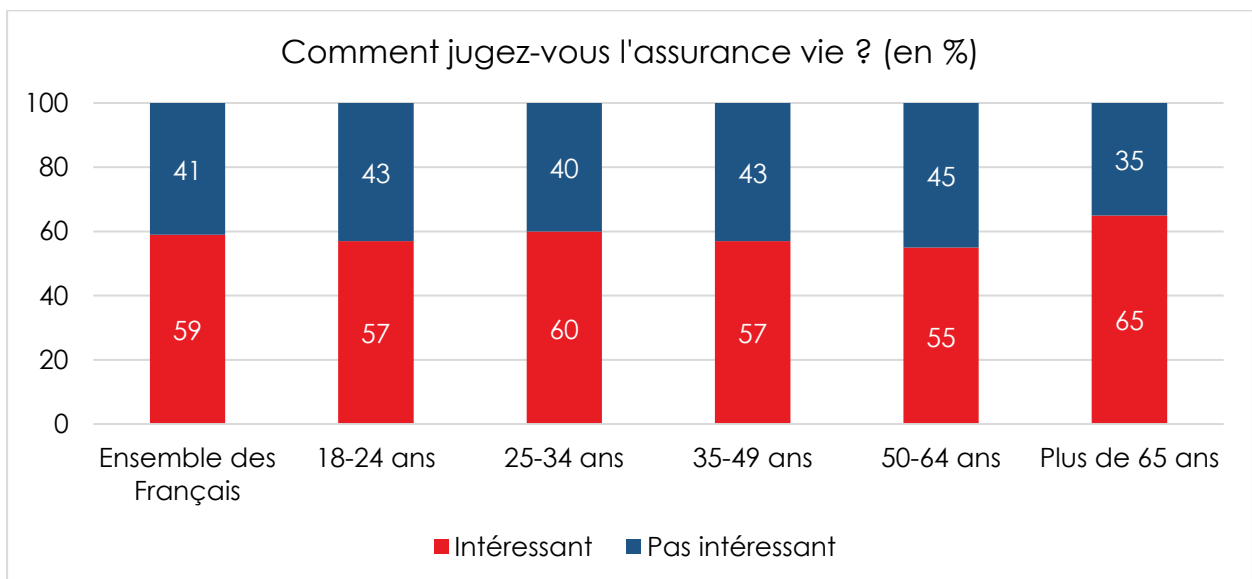
les produits financiers. 59 % des Français estiment qu'il est intéressant de placer son épargne dans une assurance vie en 2022, soit autant qu'en 2017. Le changement de regard des Français sur les actions est net. 46 % considèrent ce placement intéressant en 2022, +8 points depuis 2017. L'assurance conforte sa place de premier placement financier et devance ainsi les actions.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Si depuis 2016, l'attractivité de l'immobilier est relativement stable, celle du Livret A fluctue avec l'évolution de son rendement et les crises. Sa remontée, constatée en février 2022, est liée au relèvement du taux intervenu le 1er février dernier. Il

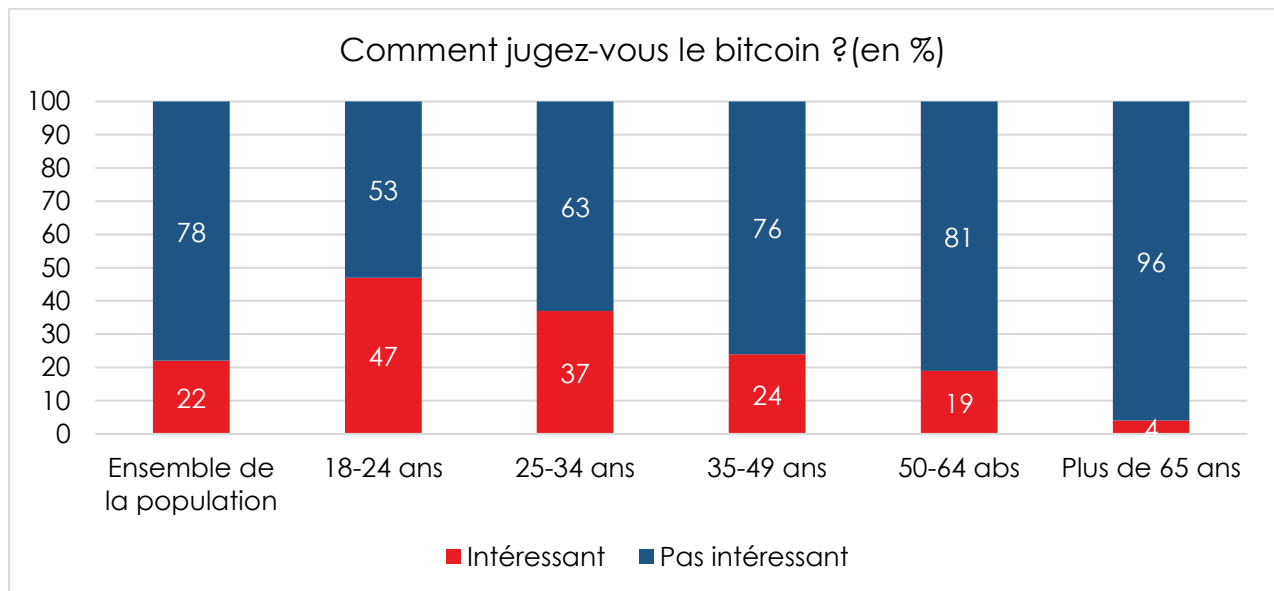
s'agissait de la première hausse depuis 2015. L'intérêt porté aux actions dépend des cours de Bourse. Il est néanmoins orienté à la hausse depuis plusieurs années en raison sans nul doute de la baisse des taux d'intérêt.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

22 % des Français jugent le bitcoin intéressant. Chez les 18/24 ans, ce taux est de 47%. Les jeunes plébiscitent également les actions

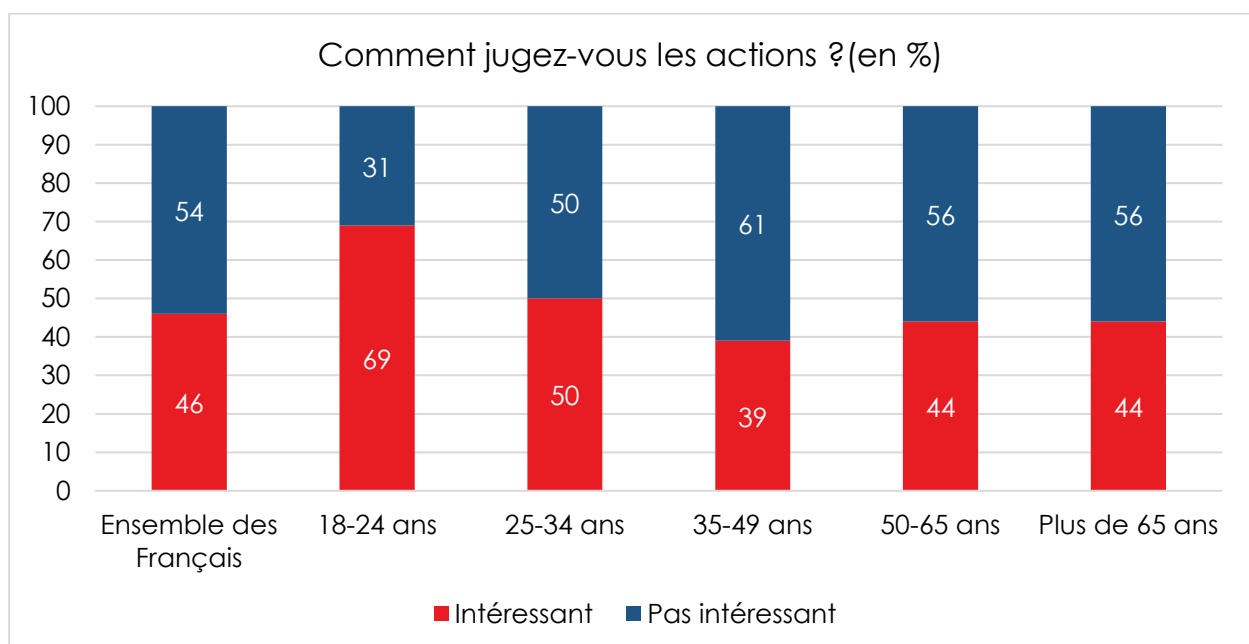
(57 %) et l'immobilier locatif (72 %). Les jeunes sont attirés par les plus-values potentielles des cryptoactifs et par leur caractère digital.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Les actions trouvent également des partisans chez les jeunes de moins de 35 ans. Ils ont été nombreux à

acquérir des actions durant la crise sanitaire.



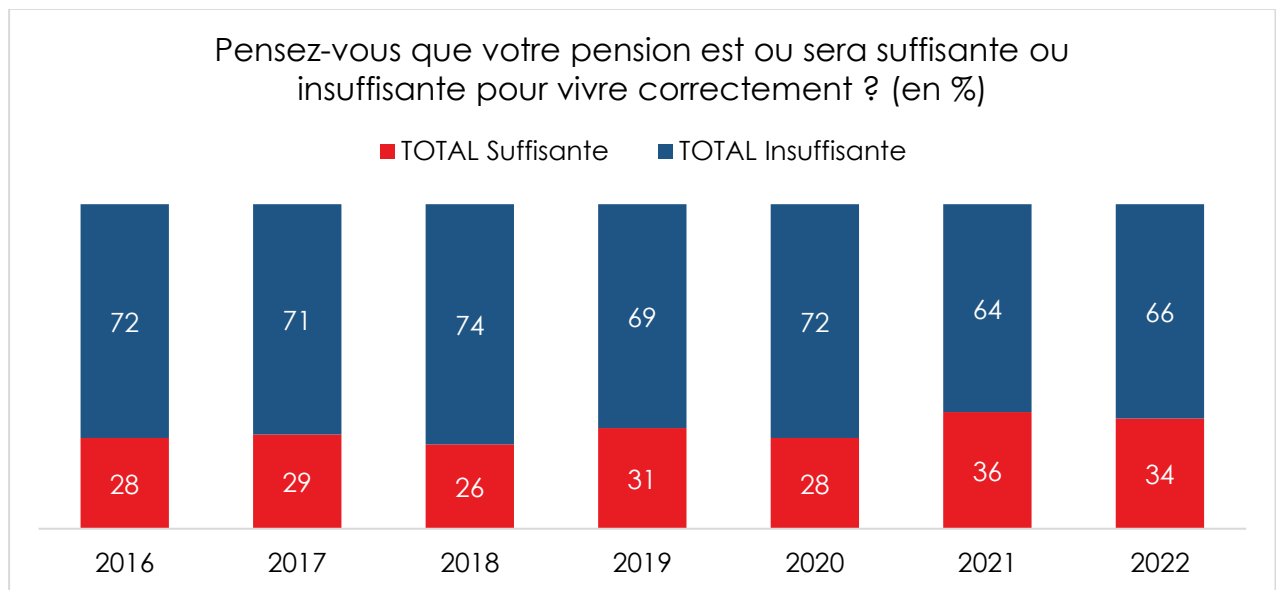
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

SYSTÈME DE RETRAITE, DE L'ART DE LA RÉFORME

NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE, UNE ANGOISSE RELATIVE

Deux tiers des Français jugent que leur pension est ou sera insuffisante

pour vivre correctement. Après avoir atteint un maximum (72 %) en pleine période de discussion de la réforme des retraites en 2019/2020, cette perception « de pension insuffisante » est en baisse.

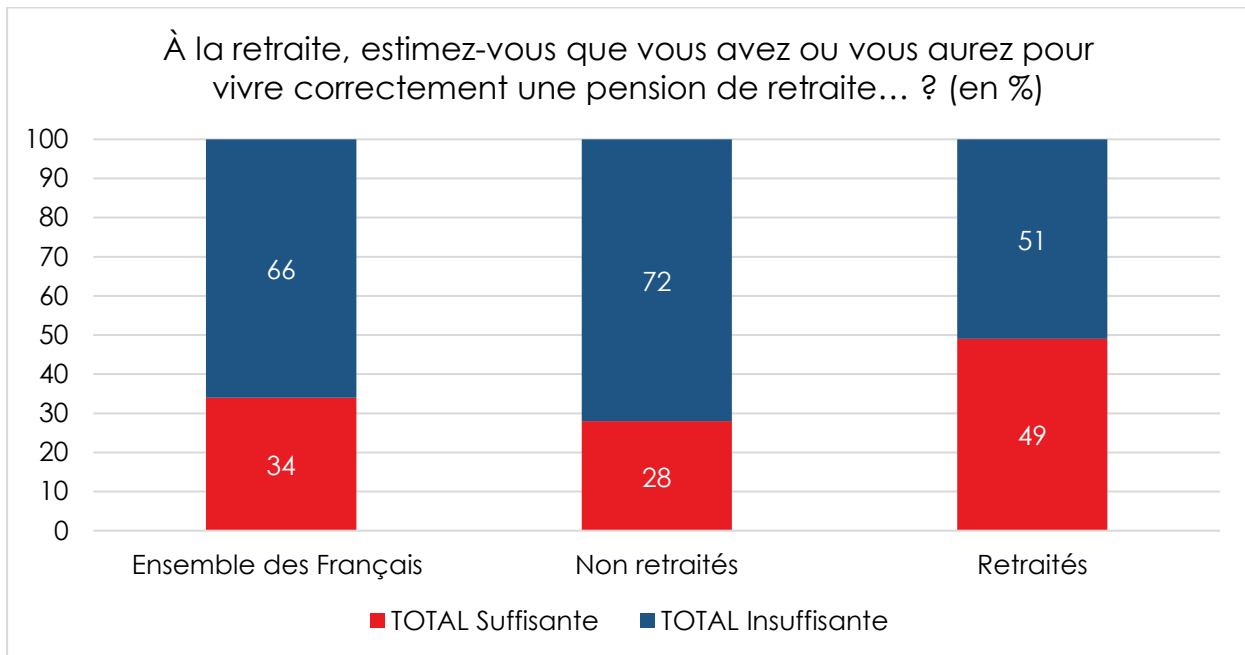


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Si le report puis la suppression du projet de loi ont atténué les craintes des Français en matière de retraite, le niveau d'inquiétude demeure cependant élevé. Ce sont les jeunes actifs (25/34 ans) qui sont les plus inquiets pour leur future pension (78 %). Les femmes (72 %) le sont plus que les hommes (60 %). Trois quarts des ouvriers et des employés sont

inquiets pour leur retraite contre 63 % des cadres.

51 % des retraités pensent que leurs pensions sont insuffisantes quand 72 % des actifs estiment que dans l'avenir ces dernières ne leur permettront pas de vivre correctement.

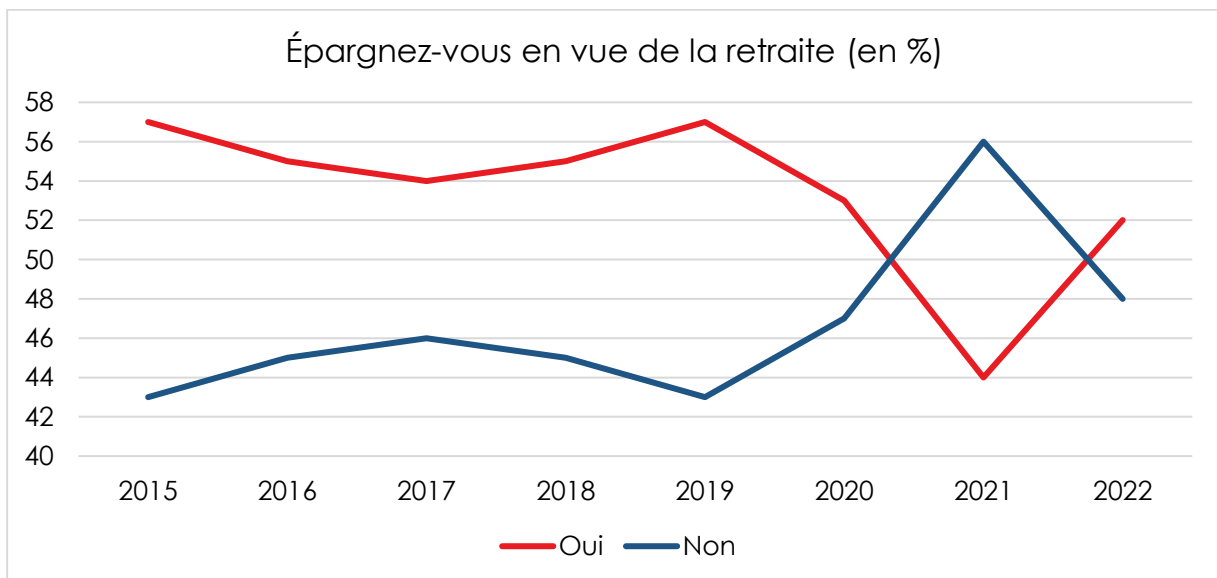


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

PLUS DE LA MOITIÉ DES FRANÇAIS (52 %) ÉPARGNENT POUR LEUR RETRAITE

depuis deux ans, remonte en 2022 avec la normalisation de la situation sanitaire.

La proportion de personnes épargnant pour la retraite, en baisse



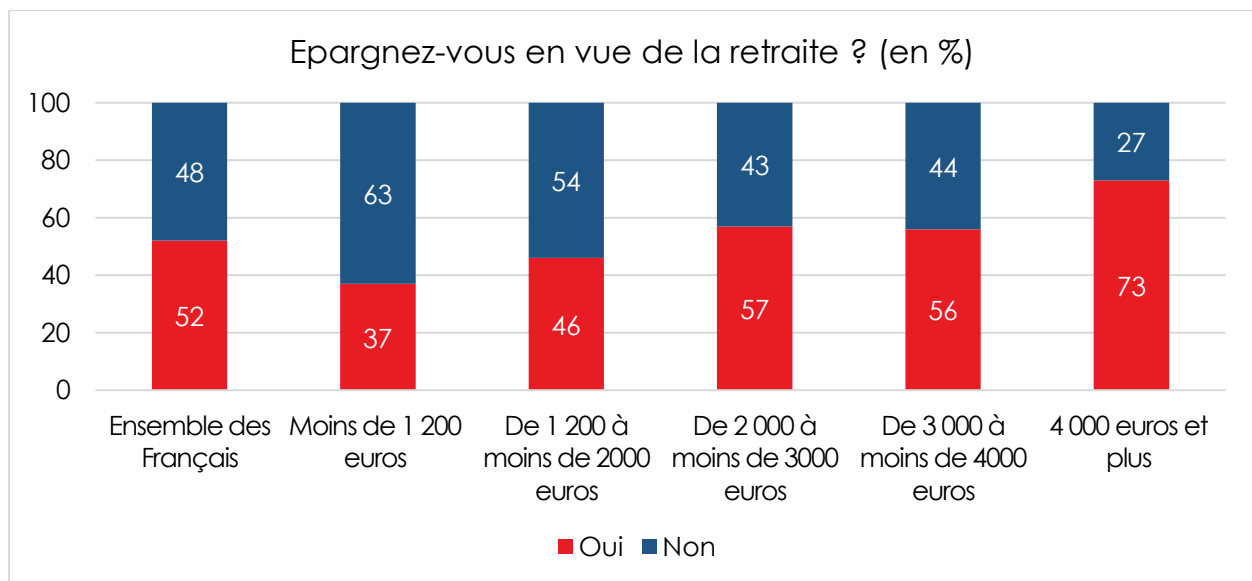
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

À partir de 2 000 euros de revenus mensuels, la moitié des sondés

déclare épargner en vue de la retraite. Ce taux est de 73 % pour les

personnes gagnant plus de 4 000 euros. 74 % des cadres et des professions libérales épargnent pour leur retraite, contre 50 % des employés. 49 % des retraités déclarent continuer à épargner pour leur retraite. La proportion de personnes qui épargnent en vue de la retraite est forte dès 25 ans. 60 %

des 25/34 ans indiquent le faire et 55 % des 50/65 ans. Les Français les plus critiques sur le niveau des pensions sont ceux qui épargnent le moins faute de moyens suffisants. Il y a une corrélation forte entre niveau de revenus et l'épargne en vue de la retraite.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

CONCLUSION : LES FRANÇAIS, ENTRE PRUDENCE ET AUDACE

L'enquête 2022 du Cercle de l'Épargne/Amphitéa confirme l'appétence des Français pour l'épargne et en particulier pour l'épargne de précaution. Avec la baisse du rendement des produits de taux, ils sont néanmoins de plus en plus nombreux à estimer que l'avenir de l'épargne passe par des produits plus risqués, les actions et les

cryptoactifs. C'est le cas en particulier des jeunes générations. En matière de retraite, le passage au système unique n'est pas rejeté sous réserve qu'il ne s'accompagne pas d'un report de l'âge légal. Par ailleurs, une petite majorité de Français épargne en vue de la retraite, essentiellement les cadres et les indépendants qui sont ceux dont les taux de remplacement offerts par les régimes obligatoires de retraite sont les plus faibles.

LES FRANÇAIS, L'ÉPARGNE, LA RETRAITE ET LES PROPOSITIONS DES DIFFÉRENTS CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dans le cadre de son enquête 2022, le Cercle de l'Épargne et Amphitéa en partenariat avec AG2R LA MONDIALE ont demandé aux Français d'apporter leur jugement vis-à-vis de certaines propositions émanant de plusieurs candidats à l'élection présidentielle. Les propositions testées concernent les droits de succession, la réforme des régimes de retraite, la complémentaire santé et la dépendance.

LES FRANÇAIS MAJORITAIREMENT FAVORABLES À UN ALLÈGEMENT DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION

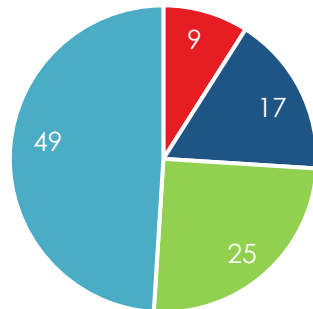
74 % des sondés se prononcent pour un allègement des droits de succession

La proposition de Jean-Luc Mélenchon de limiter l'héritage à douze millions d'euros par héritier direct ne recueille que 9 % des préférences exprimées par les Français et ne dépasse pas 19 % dans l'électorat même du candidat.

49 % des sondés se prononcent en faveur d'une exonération totale des droits de succession. Ce taux atteint 61 % dans l'électorat de Valérie Pécresse et 64 % dans celui de Marine Le Pen. Pour sa part, l'électorat d'Emmanuel Macron adopte une position intermédiaire, privilégiant un seuil d'exonération remonté à 200 000 euros par héritier direct, en lieu et place des 100 000 euros actuels (33 % chez les électeurs d'Emmanuel Macron, contre 25 % pour l'ensemble de la population).

Le principe de la suppression des droits de succession arrive en tête des souhaits au sein de toutes les catégories sociales. Il obtient plus de 50 % d'approbation chez les artisans-commerçants (57 %), chez les employés (54 %) et chez les ouvriers (51 %). Les cadres et les professions libérales sont en léger retrait (40 %). La proposition de Jean-Luc Mélenchon reçoit le plus de soutien chez les artisans-commerçants (18 %).

En matière de succession, que souhaitez-vous en % ?
(ensemble des Français)



- Limiter l'héritage à douze millions d'euros par héritier direct
- Ne pas modifier les règles fiscales en vigueur en particulier en matière d'abattement
- Monter l'absence d'impôt sur les successions jusqu'à 200 000 euros par héritier direct
- Supprimer totalement l'impôt sur les successions quel que soit le montant de l'héritage

Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP - IFOP

POUR UN ALLÈGEMENT DES DROITS DE DONATION

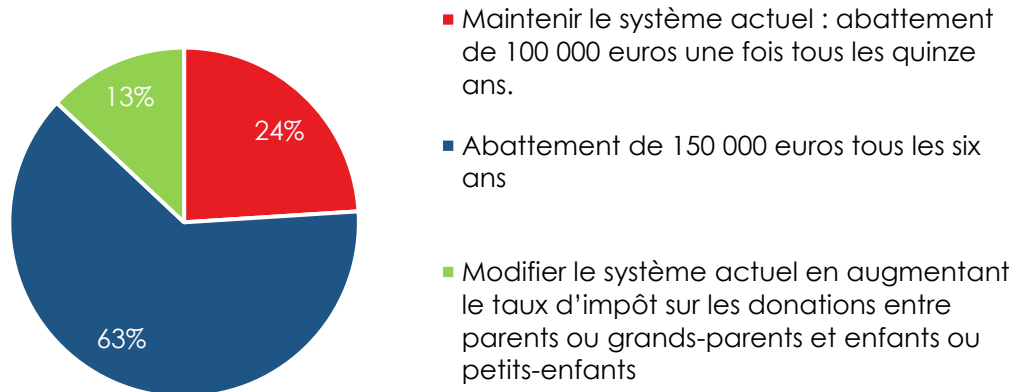
63 % des Français sont favorables à une amélioration du régime fiscal des donations (passage à un abattement de 150 000 euros tous les 6 ans contre 100 000 euros tous les 15 ans actuellement), quand 24 % sont pour le *statu quo* et 9 % pour son durcissement.

L'allègement est consensuel. Le taux d'approbation est élevé même parmi ceux qui n'ont aucun patrimoine (56 %). Il atteint 80 % pour ceux dont le patrimoine dépasse 50 000 euros. Deux tiers des plus de 50 ans sont favorables à l'amélioration

du régime fiscal des donations. Ce ratio est de 54 % chez les moins de 25 ans. Trois quarts des cadres supérieurs et des professions libérales en sont partisans tout comme 57 % des ouvriers.

Au niveau de l'appartenance politique, 51 % des personnes ayant l'intention de voter pour Jean-Luc Mélenchon sont favorables à un allègement des droits sur les donations. Ce taux atteint 77 % pour les électeurs de Valérie Pécresse et 62 % pour ceux d'Emmanuel Macron. Les électeurs de Yannick Jadot sont les plus favorables à une hausse des droits sur les donations (21 %) tout en restant nettement minoritaires.

En matière de donation quel souhaitez-vous en %
(ensemble des Français)



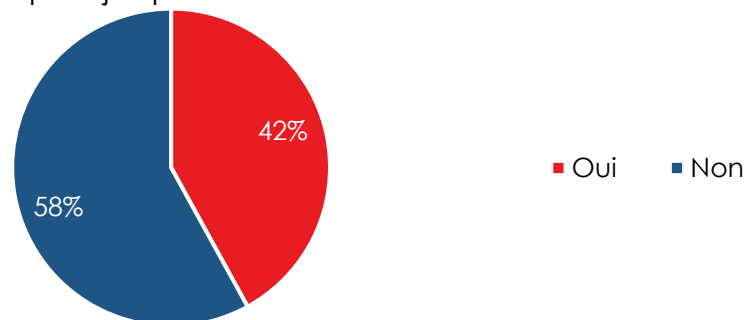
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

LA MODIFICATION NON CONSENSUELLE DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

58 % ne sont pas favorables à un report de l'âge de départ à la retraite même si cela aboutit à améliorer le niveau de la pension. Ce ratio atteint même 66 % parmi les non retraités de 50 à 64 ans qui n'ont guère envie de retarder leur départ à la retraite. Seuls les cadres et les indépendants qui

partent, en moyenne, au-delà de 62 ans sont majoritairement favorables à un relèvement de l'âge de départ à la retraite. Dans les classes moyennes, la position des professions intermédiaires (seulement 29 % de oui) marque une cassure avec le monde du travail. Les électeurs de Jean-Luc Mélenchon sont avec ceux de Yannick Jadot, les plus opposés au principe d'un report (69 % et même 76 % pour les seconds).

Personnellement, pour bénéficier d'une bonne retraite par rapport à votre dernier salaire, seriez-vous prêt à travailler à temps plein jusqu'à 65 ans ?



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

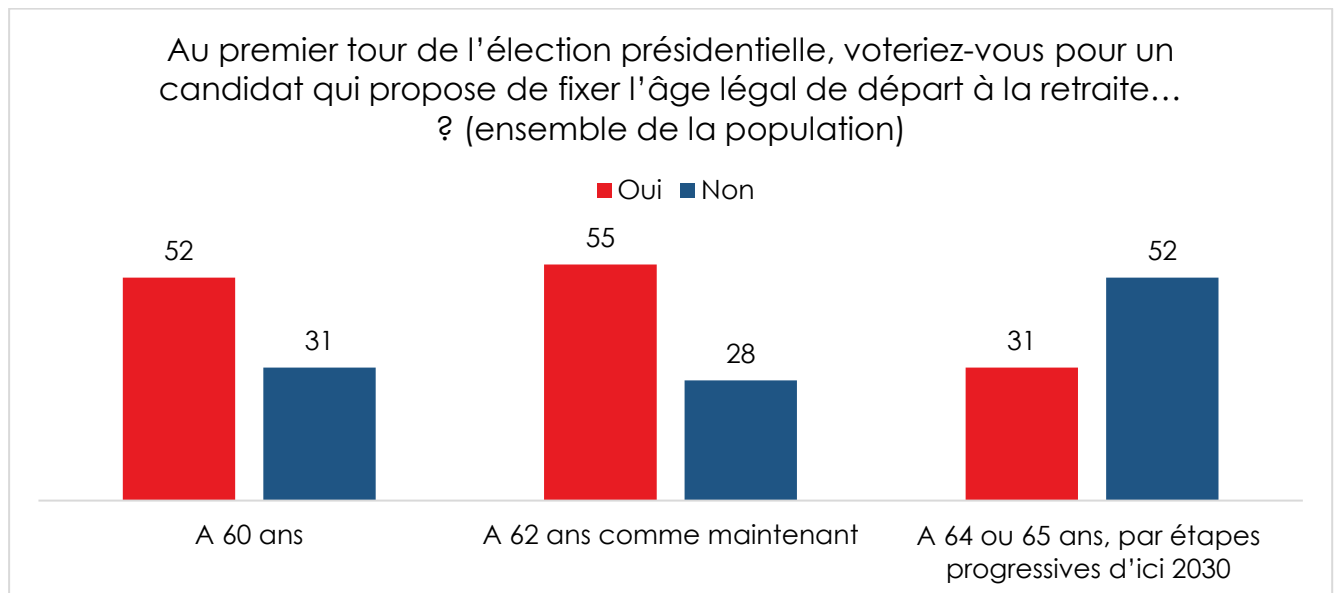
**LE REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART
À LA RETRAITE, UN ARGUMENT DE
VOTE À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ?**

Les électeurs semblent déterminer leur vote, du moins en partie, en fonction des engagements pris par les candidats en matière d'âge légal de départ à la retraite. 52 % des électeurs pourraient s'engager en faveur d'un candidat prônant le retour de l'âge légal à 60 ans (31 % certainement). 55 % le feraient également pour un candidat prônant le *statu quo* à 62 ans. Seulement 31 % pourraient voter en faveur d'un candidat s'engageant sur un report à 64 ou 65 ans.

76 % des électeurs de Jean-Luc Mélenchon, 70 % de ceux de Yannick Jadot et 68 % des partisans de Marine Le Pen conditionneraient leur vote à

la position de leur candidat sur ce sujet. Un tiers des électeurs d'Emmanuel Macron et de Valérie Pécresse annoncent pouvoir changer leur vote si leur candidat s'engage en faveur d'un report de l'âge légal. Les électeurs d'Éric Zemmour sont également partagés. Ils ne sont que 47 % à indiquer pouvoir voter pour un candidat qui reporterait l'âge légal de départ à la retraite.

Le retour à 60 ans est plébiscité par les électeurs de Jean-Luc Mélenchon (77 %) et par ceux de Marine Le Pen (73 %). Ils sont en phase avec les propositions de leur candidat. Le report à 65 ans reçoit l'assentiment d'une majorité d'électeurs de Valérie Pécresse (60 %) et d'Emmanuel Macron (58 %).



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

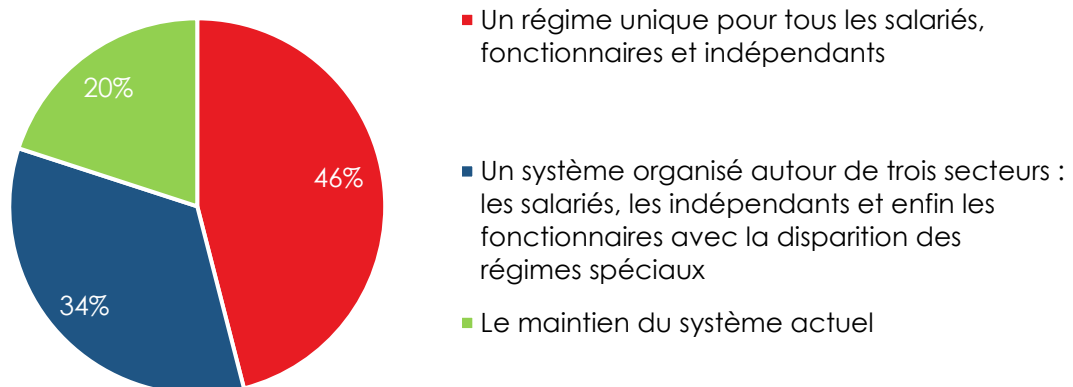
UNE MAJORITÉ EN FAVEUR D'UNE RÉFORME DU SYSTÈME DE RETRAITE

Sur l'avenir du système de retraite, seuls 20 % des Français prônent le maintien de la situation actuelle. Les Français qui demeurent inquiets concernant l'évolution du pouvoir d'achat de leurs pensions sont prêts à accepter une réforme du système de retraite. Par catégories sociales, le souhait du *statu quo* n'excède pas 24 %, pourcentage maximum atteint parmi les ouvriers. La réforme privilégiée par la plupart des sondés (46 %) est celle du régime unique pour tous, préférée à une organisation en trois pôles distincts (salariés, fonctions publiques, indépendants) et supprimant les régimes spéciaux (34 %). Les jeunes sont favorables au système à trois

pôles (52 % parmi les 18-24 ans, à 42 % chez les 25-34 ans). Au-delà de 35 ans, le régime unique est privilégié. Sur le plan politique, un partage s'opère : les électorats de gauche se montrent plutôt favorables à une organisation en trois pôles quand ceux d'extrême droite et surtout de droite préféreraient un régime unique. L'électorat d'Emmanuel Macron se divise en deux parts presque égales entre le régime unique et les trois pôles.

Les indépendants et les cadres penchent en faveur du régime unique tout comme les retraités quand les ouvriers préfèrent un système avec trois pôles.

S'agissant du système de retraite, qu'est-ce qui aurait votre préférence ? (ensemble des Français en %)



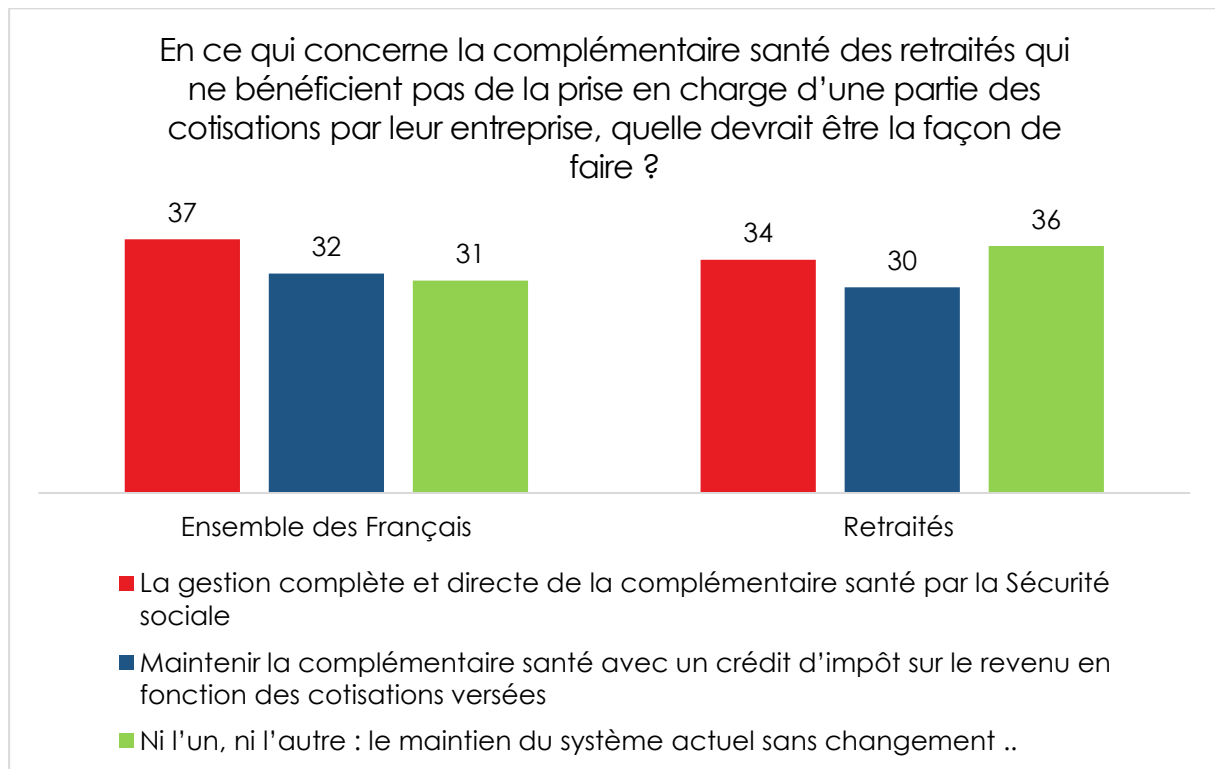
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP-IFOP

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES RETRAITÉS, PAS DE CONSENSUS

À la fin de l'année dernière, la question de l'organisation de l'assurance maladie avec le projet de « Grande Sécurité sociale » a été soulevée. L'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa a décidé de sonder les Français sur le point précis de la couverture santé des retraités en présentant trois options : le maintien du système actuel, le maintien avec un crédit d'impôt sur les cotisations versées et enfin la gestion complète et directe par la Sécurité sociale. Les sondés se sont partagés à parts égales entre ces

trois options. Si les Français, dans leur ensemble, privilégient de manière relative l'étatisation (37 %), 36 % des retraités sont favorables au *statu quo*.

Les électeurs Mélenchon (à 52 %) et de Marine Le Pen (à 45 %) privilégient la « Grande Sécurité sociale » quand les électeurs de Valérie Pécresse et d'Éric Zemmour mettent en avant le système actuel avec un crédit d'impôt. Quant aux électeurs d'Emmanuel Macron, ils sont partagés sur cette question.

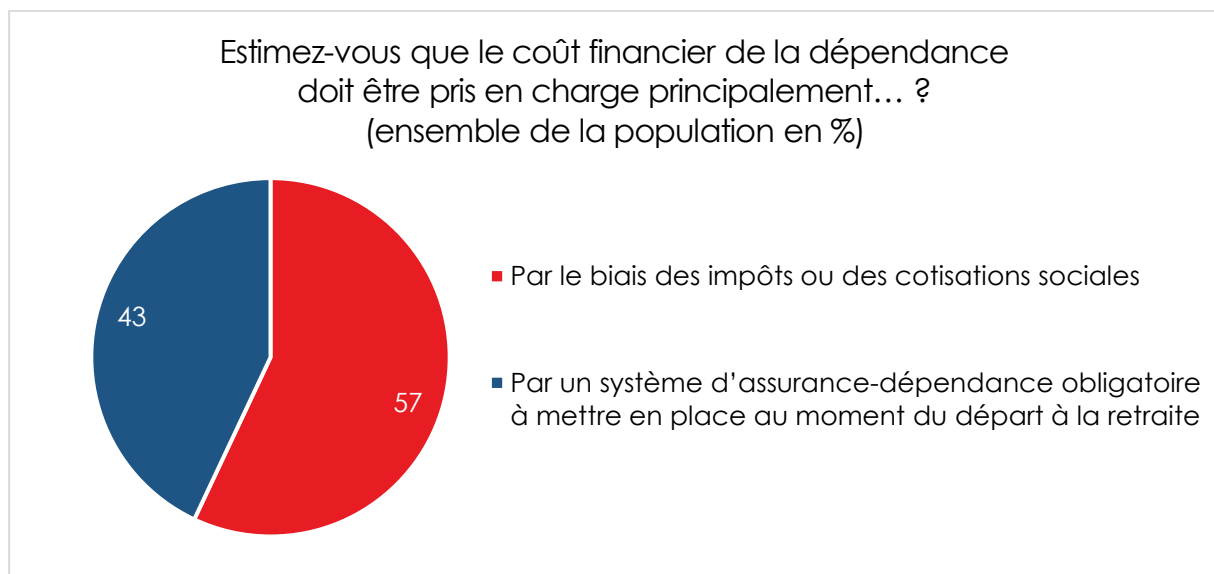


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

LA DÉPENDANCE, PRÉFÉRENCE À UNE PRISE CHARGE PUBLIQUE

Au début de l'année 2022 dans la période précédant la réalisation de l'enquête, la question du financement de la dépendance est entrée dans l'actualité avec la mise en cause de la gestion des EHPAD. Priés de choisir entre un financement par les impôts et les cotisations sociales ou par une assurance-dépendance obligatoire à prendre au moment du passage à la retraite, les Français privilégient la première solution à 57 % contre 43 %. Les électeurs de gauche sont les plus favorables à cette solution : 70 % pour les électeurs de Jean-Luc Mélenchon et même 75 % pour

ceux de Yannick Jadot. C'est aussi le cas de la majorité des électeurs de Valérie Pécresse (58 %) et d'Éric Zemmour (58 % également). L'électorat d'Emmanuel Macron est partagé, 51 % pour la première solution et 49 % pour la seconde. Les revenus modestes privilégient la prise en charge par les impôts et les cotisations sociales renvoyant à la solidarité nationale la gestion de la dépendance. Plus les revenus s'élèvent, plus on est prêt à accepter l'idée d'une assurance-dépendance, mais même chez les premiers concernés, les retraités, quelle que soit la tranche de revenu, le financement par les impôts et les cotisations sociales l'emporte.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

CONCLUSIONS

En matière de droits de succession, même si une majorité des ménages bénéficie potentiellement d'une

exonération quasi totale pour les transmissions en ligne directe (le montant moyen des successions ne dépassant pas 100 000 euros), les Français aspirent à un régime fiscal

plus attractif. Ce souhait consensuel traduit l'importance donnée à la transmission familiale des biens et à la crainte d'un durcissement de la taxation. Les propositions effectuées par plusieurs organismes notamment celles du Conseil d'Analyse Économique ont pu être perçues comme une menace. L'idée d'effectuer plus fréquemment des donations sans avoir à payer des impôts est également partagée par un grand nombre de sondés même si, dans les faits, peu ont donné ou bénéficié de dons (10 % des sondés).

Sur les retraites, la nécessité d'une réforme des retraites semble être intégrée par les Français. La crainte d'une baisse du pouvoir d'achat à la retraite est forte et justifie des mesures sous réserve de ne pas toucher à l'âge de départ qui est, en France, sacralisé.

Sur les complémentaires santé, les Français hésitent entre étatisation ou recours à des mécanismes assurantiels. Au niveau de la dépendance, le principe d'une gestion publique l'emporte car elle apparaît plus indolore qu'une gestion assurantielle privée.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Livret A et Livret Bleu	1,00 % Plafond 22 950 euros	Février 2022 : 2,94 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 9,19 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +15,17 milliards d'euros Encours : 352,5 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	1,00 % Plafond 12 000 euros	Février 2022 : 540 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 1,09 milliard d'euros Évolution sur l'année 2021 : 4,04 milliards d'euros Encours : 127,4 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	1,00 % Pour les PEL ouverts À compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Février 2022 : -875 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : -1,510 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +1,776 milliard d'euros Encours : 289,817 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	0,25 % Plafond 15 300 euros	Février 2022 : +49 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : +91 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : +429 millions d'euros Encours : 31,720 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros	Février 2022 : -5 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : -204 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : -363 millions d'euros Encours : 5,193 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	2,2 % Plafond : 7 700 euros	Février 2022 : +1,588 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 2,085 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : -1,092 milliard d'euros Encours : 40,422 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,09 % (janvier 2022) Pas de plafond légal	Février 2022 : +971 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 2,764 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +26,719 milliards d'euros Encours : 218,134 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (sept. 2021) : 5,085 millions Encours (sept. 2021) : 107,89 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (sept. 2021) : 99 091 Encours (sept. 2021) : 2,03 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros • En 2020 UC • En 2020	+1,3 % +1,1 %	Février 2022 : + 2,9 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 5,9 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +21 milliards d'euros Encours : 1 858 milliards d'euros
SCPI • 2020	4,18 %	Encours 2021 : 78,6 milliards d'euros Collecte 2021 : 7,37 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

	Résultats – Février 2022
CAC au 31 décembre 2021	7 153,03
CAC au 31 mars 2022	6 659,87
Évolution en mars 2022	-1,39 %
Évolution sur 12 mois	+9,37 %
Daxx au 31 décembre 2021	15 884,86
DAXX au 31 mars 2022	14 414,75
Évolution en mars 2022	-1,05 %
Évolution sur 12 mois	-3,62 %
Footsie au 31 décembre 2021	7 384,54
Footsie 31 mars 2022	7 515,68
Évolution en mars 2022	+0,35 %
Évolution sur 12 mois	+10,98 %
Euro Stoxx au 31 décembre 2021	4 298,41
Eurostoxx 31 mars 2022	3 902,52
Évolution en mars 2022	-0,72 %
Évolution sur 12 mois	-1,60 %
Dow Jones au 31 décembre 2021	36 338,30
Dow 31 mars 2022	34.678,35
Évolution en mars 2022	+1,82 %
Évolution sur 12 mois	+4,87 %
Nasdaq au 31 décembre 2021	15 644,97
Nasdaq 31 mars 2022	14 220,52
Évolution en mars 2022	+3,81 %
Évolution sur 12 mois	+9,01 %
Nikkei au 31 décembre 2021	28 791,71
Nikkei 31 mars 2022	27 821,43
Évolution en mars 2022	+5,08 %
Évolution sur 12 mois	-5,47 %
Shanghai Composite au 31 décembre 2021	3 639,78
Shanghai 31 mars 2022	3 252,20
Évolution en mars 2022	-6,78 %
Évolution sur 12 mois	-5,51 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2021	1,1378
Parité euro/31 mars 2022	1,1094
Évolution en mars 2022	-1,51 %
Évolution sur 12 mois	-5,30 %
Once d'or au 31 décembre 2022	1 825,350
Once d'or en dollars 31 mars 2022	1 944,860
Évolution en mars 2022	+2,86 %
Évolution sur 12 mois	+15,65 %
Pétrole au 31 décembre 2021	78,140
Pétrole de Brent en dollars 31 mars 2022	107,400
Évolution en mars 2022	+9,26 %
Évolution sur douze mois	+67,86 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans	
Au 31 décembre 2021	+0,195 %
Au 28 février 2022	+0,599 %
Au 31 mars 2022	+0,980 %
Taux du Bund à 10 ans	
Au 31 décembre 2021	-0,181 %
Au 28 février 2022	+0,128 %
Au 31 mars 2022	+0,546 %
Taux de l'US Bond à 10 ans	
Au 31 décembre 2021	+1,505 %
Au 28 février 2022	+1,870 %
Au 31 mars 2022	+2,323 %
Taux de l'Euribor au 31 mars 2022	
Taux de l'Euribor à 1 mois	-0,532 %
Taux de l'Euribor à 3 mois	-0,458 %
Taux de l'Euribor à 6 mois	-0,367 %
Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,073 %
Crédit immobilier (Taux moyen du marché - source Empruntis au 31 mars 2022)	
Tendance sur un mois	En hausse
10 ans	1,00 %
15 ans	1,15 %
20 ans	1,30 %
25 ans	1,40 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectifs moyens constatés pour le 1^{er} trimestre 2022 (BdF)	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	1,88 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	1,82 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	1,80 %
Prêts à taux variable	1,74 %
Prêt-relais taux moyen pratique	2,15 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables au 2^e trimestre 2022	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,51 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	2,43 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	2,40 %
Prêts à taux variable	2,32 %
Prêt-relais taux moyen pratique	2,87 %
Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros : (Taux effectifs moyens constatés pour le 1^{er} trimestre 2021 par la Banque de France)	
Montant inférieur à 3 000 euros :	15,83 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	7,39 %
Montant supérieur à 6 000 euros	3,70 %
Prêts découverts de comptes	11,22 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022	Minimum contributif : 652,60 euros par mois (7 831,24 euros par an) au 1 ^{er} janvier 2022 Maximum pension de base : 20 568 euros par an
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,2841 euro au 1 ^{er} nov. 2021	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,49241 euro au 1 ^{er} jan. 2022	
Indépendants	Valeur du point : 1,221 euro	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,05 euros	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 916,78 euros par mois pour les personnes seules et à 1 423,31 euros pour les couples au 1 ^{er} janvier 2022. De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 11 0001,45 euros pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 17 079,77 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1 ^{er} janvier 2022 de 1,1 % soit à 632,17 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 370,63 euros. Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2021 : 778,53 euros (les ressources des 3 mois précédant la demande sont prises en compte (soit 2 335,58 euros pour 3 mois).
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 21 985,60 euros en 2022 contre 21 320 euros en 2021. Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 34 877,44 euros en 2022.	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2019 :	Droits directs (y compris majoration pour enfants) :	Avec droits dérivés :
<ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 503 euros 1 924 euros 1 145 euros	1 651 euros 1 947 euros 1 399 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr